



# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Le contexte</b>	<b>4</b>
<b>Tenue des comptes et situation financière de Roannais Agglomération</b>	<b>4</b>
<b>Les priorités politiques du budget 2020</b>	<b>4</b>
<b>Les principales orientations du projet de loi de finances 2020</b>	<b>5</b>
1. Le contenu du PLF	5
2. Les dispositions majeures concernant l'intercommunalité	7
<b>Les orientations 2020</b>	<b>9</b>
<b>Les éléments de prospective budgétaire</b>	<b>22</b>
3. Les principales recettes de fonctionnement	22
4. Les dépenses de fonctionnement	27
5. La politique ressources humaines	28
6. Les soldes intermédiaires de gestion	34
7. Le programme des investissements	35
8. La dette	38
<b>ANNEXES</b>	<b>43</b>
<i>Annexe 1 : Annexes financières par budget</i>	<i>38</i>
<i>Annexe 2 : Liste des Autorisations de Programme</i>	<i>46</i>
<i>Annexe 3 : Evolution des bases brutes de TF et TH par communes</i>	<i>52</i>
<i>Annexe 4 : Fonds de concours attribués aux communes depuis 2014</i>	<i>56</i>
<i>Annexe 5 : Liste des 11 ratios</i>	<i>57</i>

## **Introduction**

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les EPCI de 3 500 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées est réalisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit plus précisément le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

## **Le contexte**

Le budget 2020 est un budget de transition entre deux mandats qui poursuit les projets et actions mises en place depuis 2015 par les élus communautaires. Il s'inscrit dans un contexte de croissance des recettes limitée à l'instar d'une croissance française modérée (prévision à + 1,4 % en 2019 et à + 1,3 % en 2020, soit un niveau supérieur aux prévisions de croissance pour la zone euro, qui seraient à + 1,2 % sur les deux années).

### ***Tenue des comptes et situation financière de Roannais Agglomération***

Entre les années 2015 et 2020, Roannais Agglomération est parvenue, comme elle le souhaitait, à donner la priorité à l'investissement par la réalisation du programme pluriannuel de 110 M€, à faire reposer les financements sur un encours de dette dont la gestion est saine et à maintenir inchangés sur la période les taux de la fiscalité locale. Le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la dette du budget général passe de 2 ans en 2015, ce qui était optimal, à 4 ans en 2019, ce qui est confortable et très loin du seuil d'alerte (au-delà de 12 ans).

Malgré les dotations en forte baisse pendant la période, les objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement ont été atteints. Les actions de modernisation des services ont permis des gains significatifs de productivité. Des efforts ont été réalisés sur la masse salariale qui a supporté une hausse suite aux évolutions de compétences et aux mutualisations mais aussi aux évolutions réglementaires (fin des contrats aidés, GCVT, PCCR ...).

De surcroît, en 2018 moins de 3% des dépenses de fonctionnement du budget général ont été utilisées pour abonder les budgets annexes équipements de tourisme, transports, locations immobilières et aux opérations d'aménagement en subventions d'exploitation ou avance de trésorerie.

### ***Les priorités politiques que le budget 2020 va s'efforcer de traduire sont dans la continuité du plan de mandat mené depuis 5 ans :***

- Renforcer l'attractivité économique de notre territoire et créer de l'emploi
- Aménager le territoire pour offrir un cadre de vie attractif et respectueux de l'environnement
- Accompagner les mutations du territoire
- Agir à une qualité de vie pour tous
- Poursuivre le plan d'investissement et maintenir le patrimoine en bon état

Pour autant, les orientations budgétaires pour 2020 ont été établies en veillant en particulier :

- à tenir compte de l'évolution des prix sur les dépenses courantes
- à conserver un investissement qui soit conforme à la capacité d'autofinancement réalisée
- à mieux contrôler le coût des opérations dans leurs prévisions et réalisations

## **Les principales orientations du projet de loi de finances 2020**

Le texte du projet de loi de finances 2020 a été présenté en Conseil des ministres le 27 septembre. Le projet sera ensuite voté par le Parlement lors du dernier trimestre 2019, pour une publication au Journal officiel prévue pour la fin décembre 2019.



### **1. Le contenu du PLF**

Le PLF 2020 traduit la volonté gouvernementale de poursuivre la politique de réduction de la dépense publique, avec une estimation pour 2020 à 53,4% du PIB, contre 55% en 2017.

### **Une croissance modeste pour 2019 et 2020**

Le gouvernement prévoit pour 2019 et 2020, une croissance estimée à +1,4 % puis +1,3 %, scénarios proches des récentes prévisions faites par la Banque de France (croissance de +1,3 % en 2019 et 2020), l'OCDE (+ 1,3 % en 2019 et + 1,2 % en 2020), et la Commission européenne et le FMI (+ 1,3 % en 2019 et + 1,4 % en 2020).

Dans un contexte économique moins porteur, en particulier compte tenu des incertitudes liées au Brexit et aux tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis, la croissance française résisterait mieux que celle de certains de ses partenaires européens au ralentissement mondial.

Dans son avis publié le 23 septembre 2019, le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) juge "atteignable" la prévision de croissance de 1,4% du gouvernement pour 2019 et "plausible" la prévision de croissance de 1,3% en 2020.

### **Des prévisions d'inflation 2019-2020 à la baisse**

Le gouvernement anticipe une inflation de 1,2% en 2019 (dont +1% hors tabac), inférieure à celle constatée en 2018 (1,8% dont +1,6% hors tabac). Cette année, la hausse des prix à la consommation est tirée par l'alimentation (+2,6%) et dans une moindre mesure l'énergie (+1,7%).

### **Un déficit public en baisse de plus de 20 Md€ en 2020**

Le déficit budgétaire, après un niveau attendu de - 3,1 % du PIB en 2019, principalement sous l'effet temporaire de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements de charges, s'établirait à 2,2 % du PIB en 2020 (programme de stabilité d'avril 2019 qui prévoit une hausse de déficit de la dette en raison de la transformation du CICE en hausse des charges)

## **Un budget 2020 orienté vers un soutien au pouvoir d'achat et une maîtrise du déficit public**

En 2020, la prévision de déficit de l'État s'établit à 93,1 milliards d'euros, soit une diminution de 3,2 milliards d'euros par rapport à 2019.

Il est prévu que le poids de la dépense publique (hors crédits d'impôts) dans le PIB soit ramené à 53,4% du PIB en 2020 (53,6% en incluant le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage mis en œuvre par France Compétences), contre 54% en 2019 (55% en 2017).

Ainsi, les principales mesures du projet de loi de finances pour 2020 pour les ménages se traduisent par :

- une baisse de l'impôt sur le revenu (IR) prévue pour les ménages les plus modestes (ceux qui ne sont pas déjà exonérés), évaluée à 5 milliards.
- la poursuite de l'exonération et de la défiscalisation des heures supplémentaires ;
- la fin de la taxe d'habitation pour ceux dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil. 80% des foyers actuellement imposés en seront totalement exemptés. Pour les 20% des foyers restants, l'allègement sera de 30% en 2021 puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne devrait payer de taxe d'habitation sur sa résidence principale ;
- la revalorisation de la prime d'activité (qui remplace le volet activité du revenu de solidarité active et la prime pour l'emploi) à hauteur de 0,3% ;
- la transformation du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), versé aux ménages qui réalisent des travaux dans leur logement, en prime versée directement aux ménages bénéficiaires au moment du paiement des travaux.

Et, pour les entreprises :

- certaines niches fiscales accordées aux entreprises sont progressivement supprimées (exonération partielle de taxe sur le gazole non routier, abattement de cotisations sociales pour le BTP, l'aviation ou le nettoyage) ;
- l'impôt sur les sociétés sera réduit à 28% en 2020 puis à 25% en 2022 (pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est égal ou supérieur à 250 000 euros ; le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 31% pour la fraction supérieure à 500 000 euros de bénéfice net) ;
- l'exonération des charges en cas de versement par les entreprises de la prime exceptionnelle aux salariés est reconduite ;
- des rabots seront effectués sur le forfait de fonctionnement lié au crédit d'impôt recherche et les incitations au mécénat d'entreprise (sauf pour les dons aux associations d'aide aux démunis), mais leur mise en application ne se fera qu'à partir de 2021.

Par ailleurs, le gouvernement poursuit en 2020 et 2021 la suppression de différentes petites taxes à faible rendement, comme la taxe sur les voyageurs de commerce, la redevance géothermie ou la cotisation de solidarité sur le blé et l'orge.

## ***2. Les dispositions majeures concernant l'intercommunalité***

### **La réforme de la fiscalité locale**

Les grandes lignes de la réforme fiscale proposée par le gouvernement sont :

- **La fin totale de la taxe d'habitation des résidences principales par tiers**, sur la période 2020 - 2022 et le maintien d'une imposition sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Pour les collectivités du « bloc local », il est prévu que l'année 2020 soit une année intermédiaire d'ajustement du dispositif. Les collectivités bénéficieront **d'un dégrèvement** qui complètera le dégrèvement actuel (les 80 % de contribuables déjà exonérés).

La réforme n'entrera réellement en vigueur qu'en 2021. Il est prévu que le dispositif de compensation pour les collectivités du bloc local prenne en compte les valeurs locatives de 2020 mais sur la base des taux de TH de 2017 seulement.

Les règles de lien entre les taux seront maintenues mais adaptées pour éviter un report de la fiscalité « ménages » sur la fiscalité « économique »

- **Un nouveau panier fiscal pour les collectivités du bloc local** reposant sur l'affectation aux communes en remplacement de leur produit de TH du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements en 2021 (14,4 milliards d'euros), complété d'une dotation de l'Etat (de l'ordre d'un milliard d'euros) ; et sur l'affectation pour les intercommunalités à fiscalité propre et les départements d'une fraction de TVA sans pouvoir de taux égale aux produits fiscaux supprimés ;

Les intercommunalités à fiscalité propre conserveront leur part de foncier bâti ;

Il est aussi prévu la création d'un dispositif de « nationalisation » du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements afin de garantir une compensation à l'euro près tout en évitant des mécanismes individuels de reversement type FNGIR fortement critiqués.

- **La révision des valeurs locatives des locaux TH** est prévu dans le projet de loi de finances mais avec une mise en œuvre à l'issue de la période de suppression de la taxe d'habitation, soit 2021 au mieux. Compte tenu des travaux de préparation, la révision ne pourrait alors être engagée qu'à partir de 2023 ou 2024... avec un effet plein en... 2034. Il faut noter que, par amendement, le parlement a décidé une revalorisation des bases de 0.9%.

### **Les concours aux collectivités locales**

- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est de nouveau atteinte, avec une baisse de 45 millions d'euros ainsi que la compensation de la réforme du versement transport avec une diminution de 47% (de 91 millions en 2019 à 48 millions en 2020)

*Pour Roannais Agglomération, la compensation VT, recette du budget transport s'élève à 135 K€ en 2019, elle est prévue à 70 k€ en 2020. La DRCTP est prévue avec une nouvelle baisse passant ainsi de 165 k€ en 2018 à 100 k€ en 2020.*

- Les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) sont maintenues à un niveau de près de 2 milliards d'euros.
- La loi de finances 2019 a prévu un mécanisme permettant l'unification de la DGF des communes et de l'EPCI au sein de l'intercommunalité (L. 5211-28-2 du CGCT). Ces dispositions sont restées en pratique inappliquées. Le PLF pour 2020 propose de compléter ce mécanisme d'un nouveau dispositif de mise en commun de la DGF communale. Les élus locaux pourraient ainsi décider de redistribuer tout ou partie de la DGF des communes en fonction de critères locaux.

### Les autres mesures du PLF 2020

- La logique partenariale de contractualisation avec les collectivités locales sera reconduite pour poursuivre la volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en tenant compte du ralentissement des dépenses d'investissement en lien avec le cycle électoral (dernière année des contrats dits "de Cahors").
- Il est aussi prévu une limitation de la durée de l'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises (ACRE) à une seule année pour les micro-entrepreneurs (nouvelle appellation des auto-entrepreneurs), alignant ainsi ce régime d'exonération sociale sur celui des autres travailleurs indépendants (fin du taux d'exonération dégressif sur trois ans).
- Le gouvernement a décidé de procéder à la désindexation de certaines prestations sociales en 2020, en limitant leur hausse à 0,3%. Cette augmentation inférieure à l'inflation concerne le montant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et de la prime d'activité au 1er avril 2020 et celui des aides personnelles au logement (APL) au 1er octobre 2020.
- L'article 18 du PLF pour 2020 prévoit un durcissement du malus automobile frappant les immatriculations des véhicules les plus polluants, au 1er janvier 2020.

## Les orientations 2020



Les actions quotidiennes sont autant de compétences que la communauté d'agglomération exerce au service de publics très divers.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement démontrent l'importance et la continuité des engagements dans les compétences confiées, qu'elles soient obligatoires, optionnelles, facultatives, de nature sociale, économique, environnementale, afférentes à l'aménagement du territoire, dédiées aux animations territoriales ou à la protection des biens et des personnes

---

### FABRIQUER L'ATTRACTIVITE DE DEMAIN

---

***Au niveau de l'économie et l'emploi***, la prospection économique demeure indispensable pour poursuivre la diversification de l'économie, favoriser l'équilibre entre industrie et services et créer plus d'emplois (label territoire d'industrie).

- **Poursuivre le renforcement de l'attractivité économique du Roannais par l'accueil de nouvelles entreprises et** l'accompagnement des créations et développement d'entreprises (marketing territorial, sourcing prospection d'entreprises, aide à l'immobilier, fonds communautaire économie de proximité, partenariat avec la CCI..)
- **Poursuivre l'aménagement de l'aéroport** : extension du bâtiment CVVR, création d'un hangar pour la location d'avions sur l'année 2020. A noter également, la poursuite des clôtures et divers aménagements (toilettes etc...). L'année 2020 est aussi une année meeting aérien. A noter surtout, les contraintes de sureté et sécurité réglementaire imposées par l'aviation civile sur cet espace.
- **Développer une offre foncière de qualité** : Bonvert à Mably et Nord de Roanne (Valmy, Demi-Lieue Nord ; en 2020, étude de requalification de la Route de Charlieu à Roanne et VRD Tuileries pour SFAM)
- **Soutenir et accompagner les entreprises du territoire dans leurs projets** (poursuite des actions : aide à l'emploi, soutien innovation, aide aux éco-investissements, Salon l'Instant Numérique, développement d'une offre de services aux entreprises au Fablab...)

### ***Au niveau de l'enseignement supérieur, pérenniser la recherche et l'offre de formation reste une priorité en 2020***

- **Attirer les talents et les compétences** : lancement d'une étude pour conforter et adapter l'offre de formation aux besoins du bassin, poursuite du soutien aux établissements d'enseignement supérieur et organismes de formation
- **Conforter la vie étudiante** : soutien/animation vie étudiante, salon 3E
- **Soutenir l'apprentissage et accompagner la restructuration du campus par le regroupement des formations au « 12 avenue de Paris »** : démarrage des travaux de déconstruction/reconstruction (livraison fin 2021)



### ***Faire du tourisme, un moteur de développement économique***

- Structurer l'offre touristique pour la rendre lisible et attractive et finaliser en 2020 une gouvernance touristique avec les volets accueil, promotion, commercialisation et professionnalisation
- Poursuivre les projets touristiques : les travaux d'aménagement du pôle touristique de Villerest commencent cette fin d'année 2019.
- . Le train touristique des Belvédères accueillera comme en 2019 de nouvelles animations, avec une locomotive remise en état suite à l'accident de juillet 2019.
- Le PRL des Noës verra ses chalets rénovés.
- Poursuivre le développement du volet évènementiel et congrès (démarche marketing).



## **CONSTRUIRE UN TERRITOIRE DURABLE**

---

### ***Optimiser le ramassage et le traitement des déchets dans l'objectif de diminuer les quantités de déchets enfouis de 50% à l'horizon 2025.***

L'étude lancée en 2018 pour permettre à l'EPCI de définir un plan d'actions global pour optimiser et moderniser le service de prévention et gestion des déchets sur son territoire se poursuit. Ce plan d'actions doit s'écrire dans le cadre des objectifs de la loi LTECV et de ses grandes orientations en matière de réduction et de valorisation des flux de matière, de réduction et de valorisation des flux, de maîtrise des coûts, ainsi que par la mise en place de tarification incitative. Il doit également prendre compte les réflexions en cours sur le plan technique, économique et géographique de Roannais Agglomération.



Au 1er janvier 2020, est prévu le passage en extension des consignes de tri (simplifier le tri en ouvrant le bac de collecte sélective à tous les emballages en plastique), ce qui permettra à Roannais Agglomération de poursuivre la démarche engagée sur la gestion des déchets. Concrètement cela signifie : densification de la dotation en Points d'Apports Volontaires sur les zones sous dotées ; révision du maillage et de l'emplacement des Points d'Apports Volontaires pour faciliter le geste de tri ; adaptation des fréquences de collecte en optimisant les circuits ; réduction des dépôts sauvages aux abords des Points d'Apports Volontaires. Une importante communication est mise en place pour cette nouvelle démarche.

A noter aussi pour 2020, la programmation pluriannuelle de renouvellement des PAV (nouveau marché), et au niveau des déchèteries :

- le réaménagement de la déchèterie de Varennes afin d'améliorer l'accueil des usagers, les travaux devraient débuter au 1er semestre 2020,
- la mise en conformité des locaux de la Villette, notamment sur les espaces « agents »,
- la mise en place d'un site internet collaboratif de vente et de don d'objet (« un bon coin du déchets »).

### ***Au niveau de l'agriculture, préserver le foncier agricole, agir pour pérenniser la spécificité de l'activité agricole du territoire***

- En soutenant la création d'une filière steaks hachés surgelés 100 % charolais du Roannais et un espace test agricole en maraîchage et brebis laitière.
- En animant le programme d'action du PAEN Ouest Roannais

- En accompagnant le développement d'une production maraîchère locale et sa distribution. Poursuite des études et travaux pour le parc agro-culinaire Roannais sur le site de « Bas de Rhins » à Notre Dame de Boisset.

- en s'adossant aux industries agro-alimentaires et culinaires roannaises et en valorisant les productions roannaises à l'échelle régionale (soutien direct et indirect).

Au-delà des emplois purement agricoles, le dynamisme agricole est également lié aux emplois induits : abattoirs (SICAREV), mécanique agricole, commerces de gros (coopérative agricole Eurea Coop Loire), industries agroalimentaires et à l'offre de formation (Lycée Chervé).

***Au niveau de l'environnement, poursuite des programmes à des échelles diverses :***

Projet agro-environnemental et climatique, contrat vert et bleu, animation du site Natura 2000 des Gorges de la Loire aval, programme Bords de Loire,

Le territoire est composé de plusieurs entités naturelles : Monts de la Madeleine, Côte Roannaise, Plaine du Roannais, Gorges de la Loire et Monts du Beaujolais. Il en résulte une importante diversité de milieux, depuis le Fleuve Loire et ses gorges aux milieux boisés, en passant par les rivières, étangs, tourbières et zones humides d'altitude. Ceux-ci abritent une grande variété d'espèces, dont certaines sont patrimoniales. Cette richesse biologique est soulignée par de nombreux zonages (4 sites Natura 2000, 27 ZNIEFF, 1 ZICO, 51 ENS, 1 secteur prioritaire d'intervention du SRCE Rhône-Alpes). Le

territoire dispose également de deux sites naturels à but pédagogique avec la gravière aux oiseaux et l'arboretum des Grands Murçons.



***Au niveau du cycle de l'eau, anticiper les risques, lutte contre les inondations et les risques, sécuriser la distribution et la qualité de l'eau***

En application de la Loi NOTRe, Roannais Agglomération sera dotée de la **compétence Eau Potable à compter du 1er janvier 2020**. Cette compétence sera alors assumée par 3 syndicats sur le territoire de l'agglomération, Roannaise de l'Eau, le syndicat Rhône Loire Nord et le SIADEP pour la seule commune de NOAILLY.



La communauté d'agglomération désignera ainsi des délégués dans ces 2 structures en représentation-substitution des communes qui détenaient antérieurement la compétence. Une seule commune transférera sa compétence à l'agglomération : Les Noës.

Roannais Agglomération propose de confier l'exercice de cette compétence à Roannaise de l'Eau en demandant l'extension de son adhésion pour cette commune. Cette prise de compétence imposée par la Loi n'aura aucune conséquence sur les budgets de l'agglomération : cette compétence est financée exclusivement par les redevances des usagers, payées directement auprès des structures compétentes. Toutefois, il sera proposé une convergence tarifaire dans un délai proche. La fusion de Roannaise de l'Eau avec 3 autres syndicats (SI de l'Isable, SI de la Teyssonne, SI de Saint-André d'Apchon Arcon) devrait ainsi permettre de baisser le tarif de l'eau sur une grande partie de ces nouveaux territoires dès le prochain mandat.

**En ce qui concerne la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA)**, Roannais Agglomération a confié à 2 syndicats l'exercice de cette compétence : le SYRRTA pour la partie située sur la rive droite de la Loire dont un nouveau contrat de rivières a été signé en fin d'année 2019 et Roannaise de l'Eau qui termine en 2019 un contrat de rivière sur le Renaison, la Teyssonne, l'Oudan et le Maltaverne et prépare un nouveau plan d'action pour la fin d'année 2020 sur les secteurs restants à aménager.

La contribution de Roannais Agglomération pour cette compétence à chacun de ces organismes est figée depuis déjà plusieurs années à une enveloppe globale de 250k€. Des actions pourront être présentés dans le courant de l'année 2020 en fonction de l'avancement des études engagées par chacun de ces syndicats.

**La Prévention des Inondations (PI)** est une thématique qui reste à travailler sur notre territoire. Les ouvrages concourants à la protection des populations ont été identifiés et doivent être inclus dans notre système d'endiguement. A ce titre des études pilotées par Roannaise de l'Eau pour le compte la communauté d'agglomération seront programmées en 2020 sur un certain nombre d'ouvrage.

**Reconnu Territoire à Risque Inondation (TRI) à l'automne 2019**, l'Etat va revoir son plan de prévention du risque naturel prévisible inondation (PPRNPI) et sans doute imposer de nouvelles contraintes en matière d'urbanisation. Roannais Agglomération doit quant à lui définir sa stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) et il se fait accompagner sur ce sujet par l'ingénierie de Roannaise de l'Eau.

Face aux changements climatiques, notre territoire n'échappe pas aux épisodes pluvieux de plus en plus violents. **La Gestion des Eaux Pluviales** est donc un enjeu pour toutes les collectivités du territoire. Un engagement est pris en direction d'une réduction des surfaces imperméabilisées de nos communes afin de réduire l'impact de ces événements sur la gestion de nos réseaux d'assainissement et faciliter la gestion de ces eaux pluviales au plus proche de leur chute. Une gestion intégrée est largement défendue sur ce territoire et sert d'exemple à de nombreux autres territoires. Cette compétence a totalement été confiée à Roannaise de l'Eau.

En début d'année 2019, Roannais Agglomération a voté un **nouveau Schéma Directeur Assainissement** qui visait à mettre en conformité nos systèmes d'assainissement au regard de la gestion par temps de pluie et à nous permettre d'accueillir de nouvelles activités et habitants sur notre territoire. L'année 2020 verra la mise en œuvre des premières opérations de ce plan d'action avec le doublement du collecteur principal de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) de Roanne afin de faire du stockage en ligne par temps de pluie et la création d'un décanteur primaire en entrée de cette STEU afin de pouvoir alimenter le Méthaniseur qui sera construit en concession juste en face de la STEU. Des travaux importants débutant en 2020 et qui se termineront en 2022.

### **Développer les mobilités et infrastructures de transport**

- **Valoriser le territoire par le développement de mobilités alternatives : favoriser la pratique du vélo** (définition d'un plan vélo, fonds de concours aux communes, aides à l'acquisition de vélo à assistance électrique), développer la mobilité électrique (borne de recharge pour véhicule électrique), inciter au covoiturage.
- **Repenser l'offre de transport en commun** : lancement de la consultation pour une nouvelle DSP au 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec renouvellement de la flotte de bus par des véhicules électriques et infra associées.
- Poursuivre la réalisation des préconisations suite à l'étude d'optimisation des transports scolaires. Après la mise en place de schooly (guichet unique des transports scolaires) et la passation de nouveaux marchés scolaires, l'agglomération poursuivra la mise en sécurité de l'intégralité des points d'arrêts scolaires de son réseau.
- Agir pour inscrire très clairement POCL et la RN7 à 2X2 voies dans le SRADDET et le CPER à venir afin de développer les partenariats financiers en direction des investissements routiers et ferroviaires concernant le Roannais (études et infrastructure).



### **Au niveau du développement durable**

**Territoire TEPOS, TEPCV, et Zéro Déchet Zéro Gaspi**, Roannais Agglomération est engagée dans un programme d'actions qui vise, en 2050, la couverture de 50% des consommations énergétiques du territoire par des énergies renouvelables et la réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre.



### **Développer les énergies renouvelables :**



- **Projets éoliens des Noës et d'Urbise** : poursuite de la concertation, enquête publique et obtention des permis de construire.

- **Photovoltaïque**  
Montretout : démarrage du chantier et mise en exploitation en 2020.  
Recherche d'autres sites potentiels (en toiture, ombrières et sols)
- **Méthaniseur** : instruction du permis et préparation du chantier pour une construction en 2021 et exploitation au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DU TERRITOIRE

---

**Avec ses 40 communes**, Roannais Agglomération appuie les projets de proximité ayant un enjeu pour le territoire (voir en annexe : fonds de concours attribués aux communes depuis 2014).

- **Construire une stratégie foncière**, à l'appui d'un état des lieux exhaustif des propriétés de l'agglomération et d'une analyse des capacités en renouvellement urbain, pour faire face à la réduction des espaces à artificialiser tout en permettant le développement du territoire.

- Une nouvelle **Analyse de Besoins Sociaux et de Santé (ABSS)** sera menée début 2020 ; le dernier document de ce type datant de 2014. Il permet de déterminer et de suivre des indicateurs pour la durée du mandat.

#### **Au niveau de l'habitat,**



Il est proposé de rester dans le cadre posé au niveau du programme local de l'habitat (PLH) à savoir près de 2 M€/an. Poursuite des actions dans l'objectif de favoriser l'habitat existant et de rendre attractifs les centres et les bourgs.

Intervenir directement pour réhabiliter de logements, lutter contre la vacance, l'insalubrité et la précarité énergétique.

#### **Au niveau de la Solidarité :**

- ✓ Politique de la Ville, il s'agit de poursuivre la programmation annuelle, de conforter les actions tout en optimisant les crédits spécifiques donnés par l'agglomération.

- ✓ CISP, il s'agit d'élaborer une nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Une attention particulière sera portée à la médiation sociale avec le recrutement de 2 médiateurs-relais soir et weekend dans les 3 quartiers prioritaires de Roanne.

✓ La poursuite du projet "Territoire Zéro Chômeur Longue Durée " avec comme objectif, en 2020, le dépôt de notre candidature lors de la promulgation de la 2nd loi.

### **Au niveau de la Santé**

✓ Soutenir l'installation de médecins sur le territoire dans un objectif d'accès aux soins pour tous les habitants (soutien fort aux projets de Maison de Santé notamment). Cette question prioritaire a d'ores et déjà donné lieu à des rencontres avec les médecins et les partenaires impliqués notamment en lien avec des aides spécifiques dans la recherche de logement, de crèches et d'emploi pour le conjoint ou par la mise en place de

correspondants dédiés aux internes. Faire la promotion du territoire en direction des professionnels de santé.



✓ Renforcer le partenariat avec le Centre Hospitalier de Roanne, afin de faciliter l'accès aux soins

✓ Optimiser l'organisation de l'aide alimentaire sur le territoire, suite à l'acquisition de locaux qui serviront de plateforme d'aide alimentaire

✓ Poursuivre les actions menées dans le cadre du contrat local de santé et afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé : *accompagner le vieillissement de la population, renforcer les politiques de prévention et de dépistage : mieux former, informer, prévenir. Développer des partenariats pour la prévention du cancer.*

Dans ce cadre, les actions 2020 seront : la poursuite des activités physiques et sensibilisation à l'alimentation à destination des seniors : 18 communes. Développement d'actions de prévention en direction des seniors sur différents thèmes (mémoire, sommeil) ; poursuite du dispositif sport sur ordonnance pour les personnes atteintes de pathologies chroniques ; poursuite de la prise en charge du surpoids chez les enfants, en partenariat avec la PMI-Loire ; prévention du surpoids par la pratique d'activité physique à l'école : organisation d'activités physiques avec les écoles (10 classes de la maternelle au CM1) ; Renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens, entre Roannais Agglomération et l'Agence Régionale de santé Auvergne-Rhône Alpes, pour les actions de santé.

### **Accompagner les familles**

Parce qu'investir dans l'éducation des enfants, dès le plus jeune âge, permet de prévenir les problèmes liés au développement humain, la politique familiale de Roannais Agglomération revêt également une dimension économique.



Dans ce cadre, 3 actions seront menées en 2020 :

- ✓ faciliter le parcours des parents dans leur recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants, en mettant en place un dossier unique d'inscription ;

de prévention en lien avec les collèges/lycées, d'insertion professionnelle des 16-25 ans ;

- ✓ adopter la Convention Territoriale Globale (CTG), nouveau cadre de partenariat avec la CAF de la Loire (enjeu de plus d'1M€ de recettes annuelles).

- ✓ mettre en œuvre les préconisations de l'audit des politiques jeunesse, notamment en termes d'information,

### **LA QUALITE DE VIE POUR TOUS**

---

#### ***Développer le sport de haut niveau et les équipements de proximité structurant***

##### ***Nauticum - Patinoire***

L'année 2020 sera la première saison pleine pour le Nauticum 2.0, avec à nouveau des animations estivales à destination de tout public. La patinoire ne sera pas en reste avec un riche programme d'animations, sur une glace rendue plus belle grâce à l'acquisition d'une surfaceuse électrique plus performante et plus écologique.



***Au niveau du sport de haut niveau***, les clubs phares de l'agglomération sont de véritables ambassadeurs pour le territoire en participant à son rayonnement. Le soutien de Roannais Agglomération des 4 clubs sportifs (LNTT, Chorale, CR4C, RBF) évoluant au moins au niveau N1 masculin ou ligue 2 féminin, ainsi que 23 athlètes de haut niveau sera poursuivi en 2020 (aide directe de plus de 600 000 € sur la saison 2019/2020).

Comme en 2019, l'Agglomération sera terre d'accueil de grands évènements en 2020, permettant de mettre en lumière l'appétence de notre territoire pour les sports de haut niveau, avec notamment la réception du congrès fédéral de la fédération française de cyclisme pour leur dernière réunion avant les prochains JO.

### ***Développer une offre culturelle au bénéfice de la qualité de vie des habitants, créatrice de lien social et favorisant l'accès à la culture.***

- ✓ Construire une politique d'éducation artistique et culturelle plus cohérente sur le territoire de Roannais Agglomération, en mettant en œuvre une convention territoriale d'éducation artistique et culturelle avec les partenaires concernés, en particulier la DRAC et la Ville de Roanne.
- ✓ Reconduire une programmation autour de temps forts sur le territoire (Chouet Festival, La Loire en couleur, saison du Conservatoire, ...)
- ✓ Poursuivre le soutien aux métiers d'art en proposant appui et accompagnement au démarrage d'activité et en renforçant l'identité de La Cure en pôle Métiers d'art.

- ✓ **Au niveau de la compétence lecture publique**, après une année 2019 consacrée aux ajustements nécessaires à la prise de compétence par Roannais Agglomération, l'année 2020 visera à répondre aux ambitions du projet intercommunal de lecture publique et à poser les fondements du réseau de lecture publique sur le territoire.



- Consolider l'offre de services et la mise en réseau des médiathèques de Roanne et Mably : circulation des usagers sur le principe d'une carte unique, navettes pour les collections, programmation élargie, ajustement de l'offre pour affirmer la médiathèque de Roanne comme future tête de réseau, avec l'appui du contrat territoire lecture en partenariat avec la DRAC.
- Elargir les actions d'éducation artistique et culturelle au bénéfice des différents publics
- Impulser une collaboration avec les autres acteurs de la lecture publique sur le territoire, dont le Département
- Approfondir et diversifier les partenariats avec les acteurs culturels du territoire (festival ciné court animé, théâtre, conservatoire...)

### ✓ Pour l'enseignement artistique



- Installer l'élargissement de l'offre du conservatoire, en particulier le théâtre, dans la transversalité des arts, et mettre en place les partenariats à l'échelle du département, pour proposer un parcours cohérent
- Poursuivre les projets d'éducation artistique et culturelle au bénéfice des habitants et des jeunes en particulier et positionner le conservatoire comme lieu ressource pour le plan chorale
- Inscrire le conservatoire dans les nouveaux critères de labellisation pour conforter son classement
- Conforter la mise en réseau autour de l'enseignement artistique sur l'agglomération autour de projets fédérateurs : réseau danse, Cri du ROA, orchestre d'agglomération, ...

### *Poursuivre la transformation de l'action publique*

#### ✓ Améliorer et simplifier les démarches administratives

Roannais Agglomération poursuit non seulement le développement numérique de la collectivité en tant qu'institution (dématérialisation des process administratifs et des pratiques internes, formation des agents pour maîtriser l'outil informatique) mais surtout en faveur de ses habitants.

Roannais Agglomération et les entités membres de la DTNSI ont décidé de mettre en place un **Schéma Directeur du Numérique**, qui comporte quatre objectifs :

- Poursuivre l'aménagement du territoire en équipements structurants (fibre optique, wifi...)
- Développer les démarches en ligne
- Accompagner les citoyens
- Améliorer la performance du service public.

Pour atteindre ces objectifs, 34 projets seront mis en place d'ici 2022.

✓ L'année 2020 verra se concrétiser le **projet d'un « Portail Citoyen »** qui permettra en effet une meilleure interaction entre les collectivités et les citoyens. Les objectifs pour les collectivités sont d'améliorer le service rendu, de recueillir plus facilement les avis et demandes d'améliorations des usagers par le biais de sondages, questionnaires ou formulaires, de favoriser la simplicité de traitement et rationaliser les processus internes grâce à des gains en matière de gestion de procédures. Les usagers, eux, pourront ainsi effectuer des démarches en ligne de manière simple et suivre leur avancée, accéder plus facilement aux différents services publics.

✓ Le Service Public évolue et devient Service Public Numérique. Ainsi, les **habitants pourront bénéficier à partir de 2020 d'un portail citoyens qui leur permettra d'accomplir de nombreuses démarches en ligne. L'offre disponible évoluera chaque**

**année**, cet outil ayant pour vocation d'évoluer au fil du temps. L'objectif est de permettre à tout habitant de l'agglomération, quel que soit son lieu d'habitation et l'horaire auquel il souhaite se connecter, d'avoir accès direct et équitable aux services en ligne proposés par les 8 entités de la DTNSI.

**L'accès au guichet pour les habitants non rompus à la pratique numérique sera toujours possible.** En complément de cette possibilité, la communauté d'agglomération soutiendra activement **l'inclusion numérique** en organisant mieux l'offre d'accompagnement et de formation (poursuite du travail mené au niveau de l'Espace Public Numérique (EPN) et communication au grand public) afin d'assurer la transition la plus efficace des publics les plus éloignés du numérique. Notre société évolue, nos pratiques également et Roannais Agglomération entend accompagner ses habitants pour accomplir cette transition et gérer cette mutation.

**Le recrutement en 2020 d'un chargé de mission inclusion numérique permettra d'identifier l'offre numérique du territoire, afin de la rendre cohérente et adapter aux besoins des habitants.**

✓ **Roannais Agglomération entend aussi poursuivre la démarche d'innovation numérique dans le cadre de l'instruction des actes d'urbanisme** en lien avec les 25 communes adhérentes, les professionnels de l'urbanisme et les Services de l'Etat pour que ce service mutualisé reste à la pointe et réponde aux attentes des administrés.

### ✓ **Poursuivre les évolutions institutionnelles**

**Le schéma de mutualisation**, adopté en 2015 par l'EPCI, prévoyait de nombreuses actions de mutualisations dans différents domaines au cours de cycles successifs.

Ainsi, au niveau des services support, le choix de créer des services communs a été fait pour la direction de la transition numérique et des systèmes d'information (DTNSI), la direction de la communication et de l'évènementiel, le cabinet, le service de l'ingénierie voirie, la direction des ressources humaines et la direction générale.

Les actions de mutualisations se sont poursuivies dans d'autres domaines : le service de l'autorisation des droits des sols (ADS), le service commun « Prévention, sécurité et santé au travail » qui a pour finalité de proposer à ses adhérents la mise en place de stratégies et offre des moyens organisationnels pour décliner une politique de santé et de sécurité au travail de manière quotidienne,

durable et évolutive dans les services, qu'il s'agisse de services techniques (pourvoyeurs de risques, notamment troubles musculo-squelettiques) ou non. Enfin, dernier né, le service commun DPO (délégué à la protection des données personnels) été créé au 1<sup>er</sup> octobre 2019.



La compétence lecture publique est venue compléter depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 l'exercice de la compétence « enseignement artistique » exercée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 par l'EPCI.

**D'autres mutualisations ou transfert de compétences sont à l'étude pour les années à venir.** Une réflexion sera aussi menée sur la commande publique et la

mise en place d'un service commun pour les archives papier et numériques.

**Dans d'autres domaines, Roannais Agglomération s'appuie fortement depuis 2013 sur l'expérience des**

**services techniques des communes** pour assurer des interventions dans les équipements transférés (nettoyage des PAV, entretien d'espaces verts) et aussi sur l'expertise des syndicats tels que Roannaise de l'Eau.

Il est aussi rappelé que Roannais Agglomérations sera doté de **nouveaux statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2020** suite notamment au transfert des compétences « eau », et « gestion des eaux pluviales urbaines ».

▪ **Renforcer la mise en œuvre d'observatoires** en centralisant et en rationalisant les données pour permettre à l'agglomération d'analyser les effets produits par ses politiques publiques et d'anticiper les évolutions à envisager pour répondre aux enjeux de demain.

✓ **La mise en sécurité des données et du réseau** sera une priorité 2020 avec une forte orientation donnée par les 8 adhérents du service commun (Riorges ayant rejoint la DTNSI en 2019). Cette mise en sécurité, qui nécessitera des infrastructures et une organisation spécifique permettra d'assurer une continuité de service et de sécuriser les données personnelles et professionnelles détenues par la collectivité. Par ailleurs, le DPO, désormais proposé en service commun aux communes de RA prodiguera ses conseils à ses adhérents pour sécuriser et mieux gérer les données personnelles.

✓ **Le personnel de Roannais agglomération** sera doté de matériels informatiques permettant des usages numériques plus soutenus et un meilleur confort de travail :

*\*Renouvellement annuel de matériels*

*\*Nouveau marché de téléphonie à partir de janvier 2020 qui permettra de doter les personnels d'une offre adaptée (gamme large et moderne), avec de nouveaux usages développés au niveau des équipes de terrain pour une meilleure réactivité.*

*\*Le déploiement d'« outils collaboratifs »*

*\*la mise en place d'un archivage numérique*

*\*la dématérialisation des actes*

## Les éléments de prospective budgétaire

Afin de traduire les décisions politiques, l'objectif en matière budgétaire est de veiller à une gestion rigoureuse en matière de fonctionnement afin de poursuivre un haut niveau d'investissement via une capacité d'autofinancement maintenue.

Pour autant cette rigueur ne peut et ne doit se traduire par une diminution des services rendus ni par une hausse des taux d'imposition. Ceux-ci, une année de plus encore resteront stables.

C'est en fait la poursuite de l'action de Roannais Agglomération qui, depuis le début du mandat, s'est engagée à faire évoluer ses dépenses de fonctionnement en tenant compte de la réalité de ses recettes de fonctionnement, seule solution pour garantir une possibilité forte d'investir sans mettre en péril la solvabilité financière de l'agglomération.

**Ainsi, il convient de noter que les recettes de fonctionnement augmentent plus rapidement que les dépenses et que l'épargne brute prévisionnelle est en hausse par rapport à 2019.**

En terme de méthode, il convient de noter que :

- le budget annexe aménagement de zones d'activité économique est retraité en section d'investissement, excepté pour les charges financières de la dette.
- Les recettes de cessions sont retraitées également et sont comptabilisées comme des recettes d'investissement.

### 3. Les principales recettes de fonctionnement

**DE BP à BP, le total des recettes réelles de fonctionnement**, hors éléments exceptionnels et budget annexe aménagement des zones d'activités, qui sera inscrit au budget primitif 2020 devrait s'élever à plus de 94 M€, soit une prévision **en hausse de 2,2%** notamment du fait de la relative stabilisation de la dotation globale de fonctionnement et de la hausse du produit des impôts directs.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Projection 2020
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	22,3	20,1	19,4	19,2	18,4	19,5
<i>Dont DGF</i>	15,1	13,4	12,6	12,1	11,8*	11,9
IMPOTS ET TAXES	53,2	54,2	56,4	57,8	57,0	57,6
PRODUITS DES SERVICES & GESTION COURANTE	14,4	13,6	17,3	17,5	16,3	16,6
FRAIS FINANCIER	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
RECETTES EXCEPTIONNELLES	5,7	1,6	1,1	0,8	0,4	0,5
	<b>95,6</b>	<b>89,6</b>	<b>94,3</b>	<b>95,4</b>	<b>92,0</b>	<b>94,2</b>

\* Montant voté en 2019 de DGF : 11.8 M€, montant perçu : 12 M€

Les dotations comprennent la dotation globale de fonctionnement (DGF), les exonérations fiscales et les subventions.

Ce poste est en baisse depuis 2015 du fait de la décision de l'Etat de faire porter **largement sur les collectivités locales la diminution du déficit de l'Etat (contribution au redressement des finances publiques la période 2014-2018)**.

**Pour 2020, la DGF (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation) est prévue à 11,9 €** (recette 2019 perçue : 12 M€).

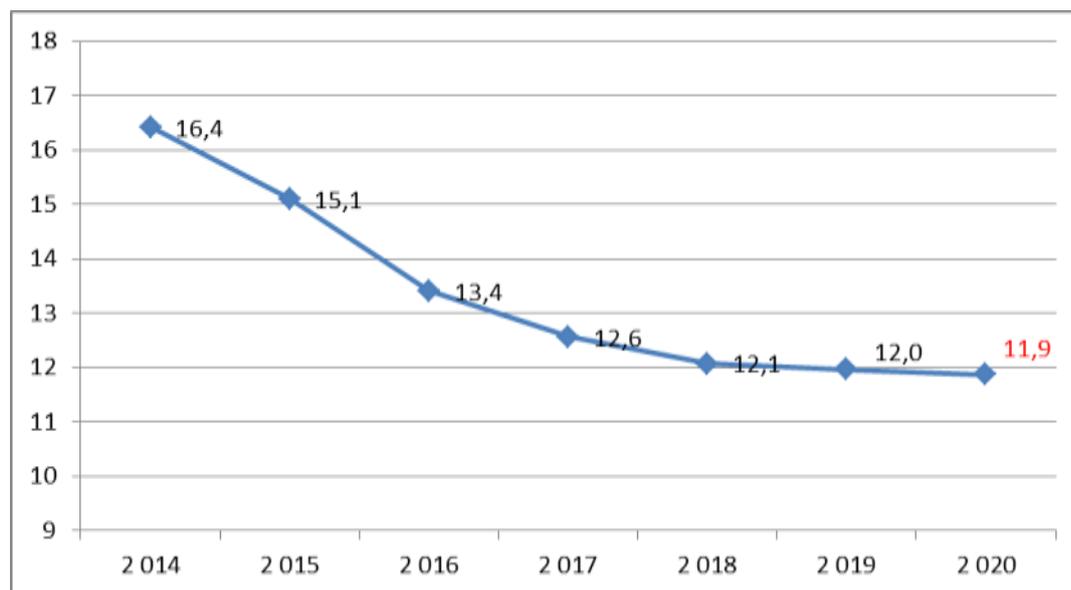
La **dotation d'intercommunalité** a été réformée par la loi de finances 2019, notamment avec l'intégration d'un nouveau critère dans le calcul de la répartition de l'enveloppe nationale (le revenu par habitant vient s'ajouter aux autres critères : population, coefficient d'intégration fiscale et potentiel fiscal).

Cette dotation pour le BP 2020 est proposée à 15.2 €/habitant (+10%), soit 1,6 M€, elle tient compte du plafonnement de l'attribution par habitant (autrement dit : l'Etat a décidé de plafonner la dotation en limitant son augmentation éventuelle à 10% de celle perçue en 2019).

S'agissant de la dotation de compensation, afin de financer l'actualisation annuelle des données de population, les emplois internes de la DGF et la création de la dotation « Natura 2000 », un écrêtement uniforme de la dotation de compensation de 2,30% a été prévu en 2019, soit pour Roannais Agglomération une minoration de 247 K€.

Pour construire le budget 2020, il est proposé de retenir le même taux d'écrêtement, soit une minoration de 241 K€. Le montant de la dotation de compensation est proposé à 10,3 M€ pour le BP 2020.

### EVOLUTION DE LA DGF DEPUIS 2014 en M€



### **Les autres participations et subventions**

Les autres dotations devraient augmenter (environ 7,6 M€ contre 6.6 M€ au BP 2019) en raison de la hausse des compensations de l'Etat sur la cotisation économique territoriale et sur la taxe d'habitation mais aussi de recettes perçues sur des postes (média-teurs coordinateurs, santé mentale, chargé de mission plan vélo...). Il sera aussi prévu au BP 2020, des reversements de taxe d'aménagements des communes (opération d'agrandissement ou de construction des bâtiments dans les zones de Bonvert, Valmy et Demi-Lieue Villette, Tuileries, soit une recette attendue de 371 k€).

Roannais Agglomération perçoit :

## Rapport d'orientations budgétaires 2019

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 3 décembre 2019

- ✓ Les compensations de l'Etat relatives à la fiscalité locale décidées par l'Etat pour 1,3 M€ (+ 230 K€/au BP 2019 voté).
- ✓ la dotation globale de compensation de la Région, soit une recette de 1,9 M€, pour les transferts de la compétence transport.
- ✓ des aides de la CAF et du Département pour les structures petite enfance et enfance-jeunesse : 1.4 M€
- ✓ les aides en direction du service déchets ménagers : 1,1 M€
- ✓ Les autres subventions concernent les actions menées par Roannais Agglomération financées par la Région, le Département, L'Europe ... (exemples : programme Bords de Loire, projets du conservatoire de musique et de danse et lecture publique, développement durable ...) : 1,8 M€

Le produit de la fiscalité comprend la fiscalité directe (la cotisation économique territoriale, la taxe d'habitation et les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe des ordures ménagères) et le produit de la fiscalité indirecte (versement transport, taxe de séjour, attributions de compensations...).

### Roannais Agglomération maintiendra à nouveau en 2020 stable la fiscalité directe locale.

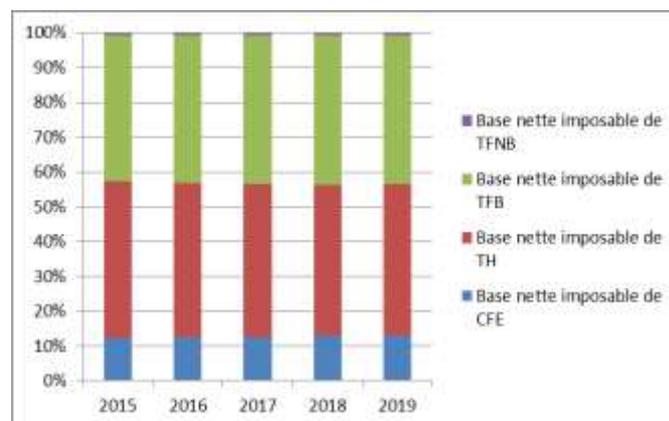
Les taux communautaires seront maintenus à 10,45% pour la taxe d'habitation à 1,98%, pour la taxe foncière bâtie et 28,32% pour la cotisation foncière des entreprises.

Il est rappelé que le taux de la taxe sur le foncier bâti, à 1.98%, est un taux cible qui ne sera appliqué sur l'ensemble du territoire qu'en 2024 (vote en 2013 d'une durée de lissage de 12 ans).

Ce taux intercommunal évolue donc chaque année sur les 40 communes (soit à la hausse soit à la baisse selon le taux intercommunal appliqué avant 2013), la variation en % peut sembler importante mais l'impact en € sur la cotisation est seulement de quelques euros.

Il en est de même pour le taux de CFE, à 28.32%.

### Le poids des bases fiscales permet de distinguer la nature de chaque taxe



S'agissant de la TEOM, celle-ci est perçue sur l'ensemble du territoire depuis 2015 avec deux taux en vigueur selon le service rendu : 8,65 % sur la première zone constituée des communes de Roanne, Riorges, Commelle-Vernay, Mably, Le Coteau et Villerest et 7 % sur la deuxième zone constituée des 34 autres communes.

Les recettes fiscales devraient connaître en 2020 une croissance de 0,6 M€ par rapport au budget voté 2019 (en tenant compte d'une revalorisation des bases +0,9%).

Les ressources fiscales augmenteraient en 2020 selon les hypothèses suivantes :

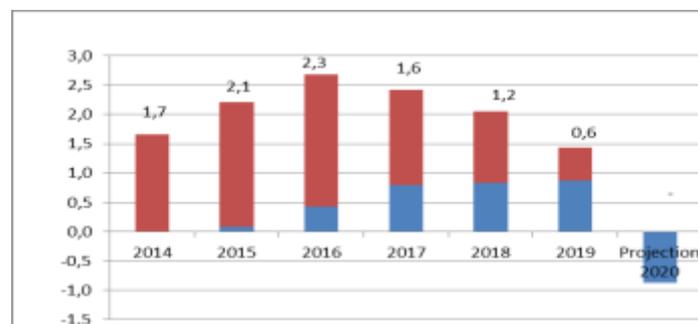
- CVAE, Tascom, IFER : 0.5% d'évolution (recettes de l'ordre de 8 M€)
- Evolution des bases de 1% pour la TH, de 1.5% pour la CFE et la taxe foncière bâtie ; de 1% pour la TEOM et 0.5% pour le non bâti.
- Les services fiscaux estiment une hausse de la CVAE en 2020 à 6.5 M€ (6,2 M€ en 2019).
- Tascom, IFER : 0.5% d'évolution (recettes de l'ordre de 7,3 M€)
- Sortie du FPIC « part bénéficiaire » en 2020
- Pour le versement transport, encaissé sur le budget annexe des transports urbains. son taux est de 0.90% sur toutes les communes depuis 2017. La recette est estimée à 6,4 M€.
- Les autres produits fiscaux (taxe de séjour, attributions de compensation perçues) sont estimés stables.

	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019 projeté	Projection 2020
CFE, TF, TH	29,7	30,5	31,4	31,2	31,5
CVAE	5,8	5,8	6,2	6,2	6,5
Tascom	1,8	1,5	1,4	1,4	1,4
IFER	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
TEOM	10,4	10,7	10,7	10,9	11,0
Versement transport	6,0	6,3	6,0	6,4	6,4
Taxe de séjour	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres (dont rôles supplémentaires)	1,1	1,4	-		
AC reçues	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
FPIC	0,9	0,8	0,5	0,6	-
	<b>56,5</b>	<b>57,8</b>	<b>57,0</b>	<b>57,5</b>	<b>57,6</b>

Depuis 2014, au titre du **fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC)**, l'ensemble intercommunal (Roannais Agglomération et ses 40 communes membres) a été bénéficiaire et contributeur.

Au regard du gel de l'enveloppe du FPIC, le montant global de la contribution de notre ensemble intercommunal (Roannais Agglomération et les 40 communes) devrait rester relativement stable. En revanche, il n'y a plus de versement prévu à compter de 2020 (part bénéficiaire : sortie du mécanisme de garantie).

### EVOLUTION DU FPIC (ENSEMBLE INTERCOMMUNAL) EN M€



Part « versement » reçu par l'ensemble intercommunal

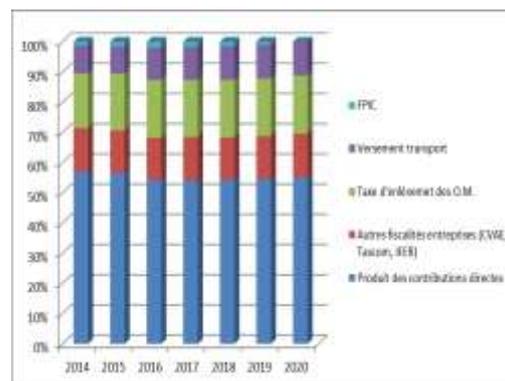


Part « prélèvement » versé par l'ensemble intercommunal

**Part Roannais Agglomération dans le FPIC (en K€)**

	2017	2018	2019	Projection 2020
Prélèvement EPCI	-310	-326	- 341	- 341
Versement EPCI	944	802	560	0
<b>FPIC : solde part EPCI</b>	<b>634</b>	<b>476</b>	<b>219</b>	<b>-341</b>

**Le poids du produit des contributions directes** tend à diminuer depuis 2014 dans les produits de fiscalité.



Les autres recettes comprennent notamment les produits des services, les atténuations de charges et les recettes de gestion courante.

De l'ordre de **16,6 M€ (en hausse)**, il convient de distinguer celles s'agissant des services publics à caractère industriel et commercial, et pour lesquelles les dites recettes doivent couvrir les charges, notamment :

- ✓ **le produit des redevances assainissement proche de 9 M€**
- ✓ **les recettes d'exploitation du réseau de transports de 1.5 M€** dont 1.3 M€ sont directement liées à la vente de tickets par le délégataire.

Des autres recettes :

- Les recettes de remboursements de frais aux communes et la mise à disposition de personnel aux communes et aux syndicats : 2.6 M€. Il faut relever que ces remboursements viennent en compensation de dépenses réalisées.
- ✓ les redevances (par exemple : entrées piscine, patinoire, inscription conservatoire de musique et de danse...) : 1 M€
- ✓ les loyers perçus : 1,3 M€ (en légère hausse)
- ✓ les ventes de matériaux du service déchets ménagers : 0.6 M€

#### 4. Les dépenses de fonctionnement

Les orientations budgétaires pour les dépenses de fonctionnement 2020 s'inscrivent dans la perspective d'un taux de progression annuel limité à **1,2%** même si les charges à caractère général tout comme les charges de personnel ont subi en 2019 l'effet de l'élargissement des compétences à la lecture publique.

Il convient de noter que les attributions de compensation versées aux communes ont diminué en raison du transfert de la lecture publique et que la contribution au SDIS conserve la baisse 2019 de 2% (stable à 4 151 k€).

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Projection 2020
Charges à caractère général	24,3	23,0	24,5	24,0	25,9	26,8
Charges de personnels	14,6	15,2	16,0	16,5	19,1	20,0
Atténuations de charges	23,3	23,5	22,8	22,8	20,6	20,0
Dépenses de gestion courante	15,4	15,6	15,6	15,7	15,8	15,8
Charges financières	1,2	1,0	0,8	0,8	0,9	0,7
Charges exceptionnelles	1,0	1,0	1,2	0,8	0,9	0,9
	<b>79,7</b>	<b>79,3</b>	<b>80,8</b>	<b>80,6</b>	<b>83,3</b>	<b>84,2</b>

**Les charges à caractère général** sont prévues en hausse en raison des coûts d'entretien du patrimoine de Roannais Agglomération (espaces verts, entretien bâtiments) et d'actions engagées en 2019 poursuivies en 2020 (voir 1<sup>ère</sup> partie du rapport).

Sur cet ensemble, la masse salariale avec 20 M€ représente une part importante des charges qui se situe autour de 24%, elle a évolué depuis 2015 **en brut** essentiellement en raison des mutualisations (Communication, RH, ADS...) et transferts de compétences intervenus (arrivée du conservatoire en 2017 (+1 M€), intégration d'agents du PETR (0.2 M€ en 2018) et des médiathèques en 2019 (+ 2 M€)). Les propositions 2020 tiennent compte de l'impact de la réorganisation du temps de travail en année pleine, des renforts et recrutements sur certaines compétences mais aussi des évolutions règlementaires (Protocole parcours professionnels carrières et rémunérations/ PPCR - et du Glissement vieillesse technicité/ GVT : 0.17 M€).

Il convient également de noter que 5 agents partent au 1<sup>er</sup> novembre 2019 et 2 agents partiront au 1<sup>er</sup> mars 2020 pour intégrer les effectifs de Roannaise de l'eau, ce qui a pour conséquence une baisse des charges de personnels de 330 K€ (baisse qui sera dans le budget annexe assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

Des recettes viennent diminuer ce montant de charges brutes, il s'agit des subventions sur les postes, des remboursements des communes pour les services communs (plus de 1.6 M€ refacturés) ou des remboursements de l'assurance sur des arrêts maladies de longue durée. Ces recettes sont estimées à 3 M€ **soit des dépenses nettes de personnels de 17 M€**, (c'était 16 M€ au BP 2019). Ces dépenses nettes seraient encore moins importantes si la baisse des attributions de compensation liée au transfert de la compétence lecture publique était retraitée (ce qui est compliqué au vu de l'origine des AC (anciennes recettes fiscales de TP des communes)).

En 2020, Roannais Agglomération versera aux communes **17.7 M€ d'attribution de compensation (AC) de fonctionnement**, comme indiqué précédemment diminuée de

l'évaluation réalisée par la commission locale d'évaluation des charges (contre 20.5 M€ en 2018). Pour mémoire, en 2017, les AC avaient diminué de 0.9 M€ en raison du transfert de la compétence enseignement artistique. Le poste atténuations de charges comprend aussi deux dotations reversées à l'Etat (le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) : 1,9 M€) et le fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC pour 0,36 M€).

Les participations à l'équilibre aux budgets annexes se situeraient autour de 1.1 M€ après décision modificative en 2019 (1,7 M€ au BP 2019). En effet, la subvention d'équilibre au budget annexe Transports est prévue en baisse de 400 k€ (hausse du VT et ajustement à la baisse de l'estimation pour le forfait de charge à Transdev).

Le poste « subventions, contingents et participations obligatoires » est proposé stable au budget 2020 mais il y a un risque d'évolution à la hausse notamment sur les compétences déchets ménagers et GEMAPI. Il s'agit de la contribution aux syndicats (Roannaise de l'eau, SEEDR,...), le SDIS et les subventions versées aux associations et autres organismes tels que l'université Jean Monnet...

Les intérêts de la dette et frais financiers ont diminué sur la période en raison d'une gestion active de la dette et des taux d'intérêts bas sur la période.

## 5. La politique ressources humaines

### La structure des effectifs

Sur les 6 dernières années, les effectifs ont significativement augmenté en raison notamment des transferts de compétences ou de personnel tels que autorisation du droit des sols, Conservatoire, PETR, lecture publique...) et de mutualisation de services (DTNSI, Communication, Ressources Humaines...).



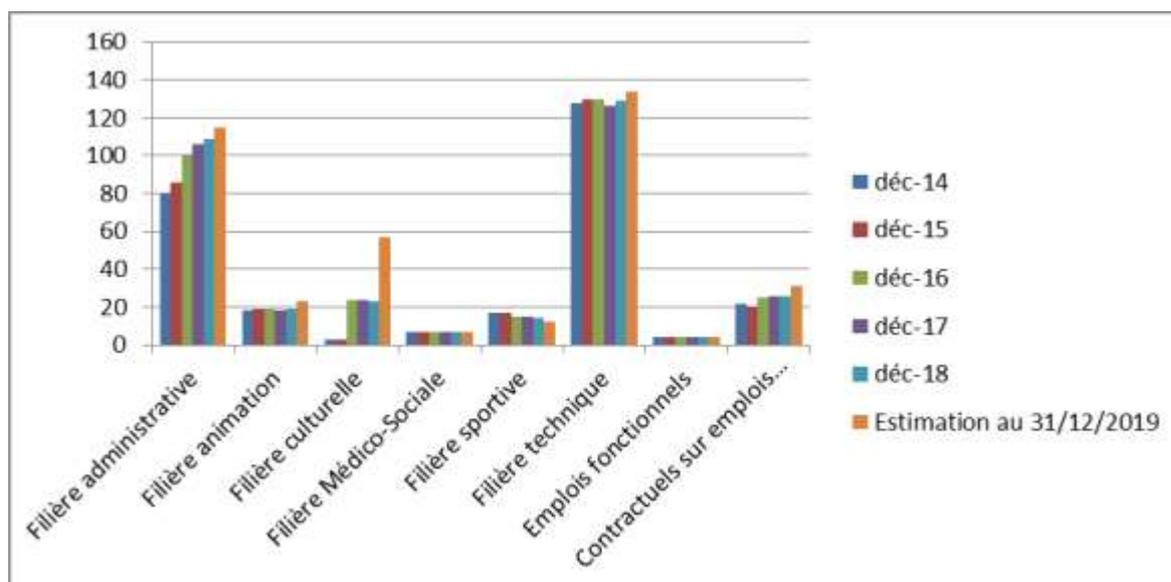
Le tableau suivant détaille les évolutions sur les emplois permanents au 31 décembre de chaque année, hors budget assainissement et emplois de cabinet.

Permanents	12/2014	12/2015	12/2016	12/2017	12/2018	Estimation au 31/12/2019
Titulaires	257	266	299	299	304	352
Contractuels	22	20	25	26	26	31
<b>TOTAL effectifs</b>	<b>279</b>	<b>286</b>	<b>324</b>	<b>325</b>	<b>330</b>	<b>383</b>

### Les filières et leurs poids respectifs

La hausse des effectifs en 2019 impacte principalement la filière culturelle compte tenu du transfert de compétence de la lecture publique. La filière administrative a continué d'augmenter tandis que les autres filières sont restées stables.

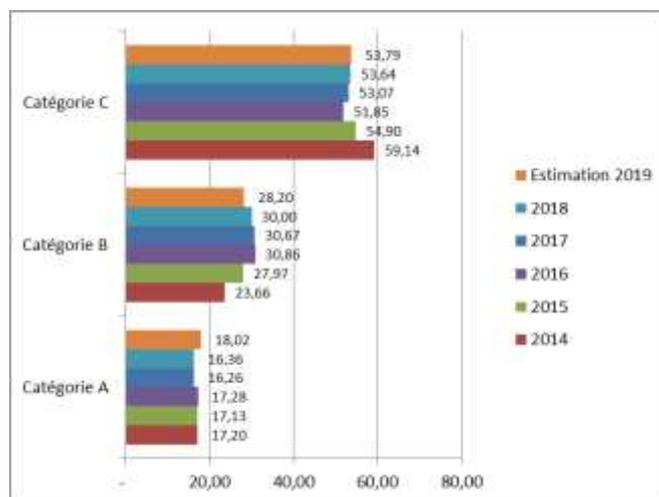
Titulaires	12/2014	12/2015	12/2016	12/2017	12/2018	Estimation au 31/12/2019
Filière administrative	80	86	100	106	109	114
Filière animation	18	19	19	18	19	23
Filière culturelle	3	3	24	24	23	57
Filière Médico-Sociale	7	7	7	7	7	7
Filière sportive	17	17	15	15	14	12
Filière technique	128	130	130	125	129	134
Emplois fonctionnels	4	4	4	4	4	5
<b>Total</b>	<b>257</b>	<b>266</b>	<b>299</b>	<b>299</b>	<b>304</b>	<b>352</b>
<b>Contractuels</b>						
Filière administrative	11	12	11	9	11	16
Filière culturelle	-	-	3	3	3	3
Filière Médico-Sociale	2	2	2	2	1	1
Filière sportive	-	-	2	3	3	2
Filière technique	9	6	7	9	7	8
Emplois fonctionnels	-	-	-	-	1	1
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>31</b>



**Répartition des emplois permanents par catégories depuis 2014**

Permanents	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	Estimation 2019
Catégorie A	48	49	56	53	54	69
Catégorie B	66	80	100	100	99	108
Catégorie C	165	157	168	172	177	206
<b>TOTAL effectifs</b>	<b>279</b>	<b>286</b>	<b>324</b>	<b>325</b>	<b>330</b>	<b>383</b>

Sur l'ensemble des filières, la répartition des effectifs permanents a augmenté depuis 2014, compte tenu des mouvements techniques intervenus, fusion, mutualisations, transferts de compétences ou de personnel. La catégorie C diminue de plus de 5 points entre 2014 et 2019. Le poids croissant des catégories A et B continuent de traduire le caractère particulier de la communauté d'agglomération, structure de projets avec des postes de chargés de mission.



**Analyse de l'évolution de la masse salariale 2020**

A fin 2019, le prévisionnel des dépenses du chapitre 012 sera de 19 102 K€ (18 767 K€ au BP).

Les dépenses de personnels au budget primitif 2020 devraient s'élever à 19 956 K€. Les recettes liées à ce poste de dépense représentent 3 008 K€, soit 15%.

La masse salariale nette est estimée à 16 948 K€. Cela représente 24% des dépenses de fonctionnement et constituent un poste important pour l'EPCI.

Cette hausse s'explique par :

- les effets de décisions prises au niveau national avec la continuité des effets du PPCR (protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations) : impact de l'ordre de 44 000€
- le glissement vieillesse technicité (GVT) : impact estimé à 130 000 € (avancements d'échelons et avancements de grades)
- les mesures d'accompagnement à la modernisation du temps de travail et le passage aux 1607 heures depuis le 1er janvier 2019, avec notamment le développement de la politique sociale de la collectivité et les mises en place de différentes actions telles que les participations de 16 € par agent aux cotisations mutuelle santé et de 16 € également aux prévoyances de perte de salaire, la mise en place d'une prestation

d'action sociale « Roannais Agglo for Me », portée par le groupe April et dans laquelle on retrouve est une palette modulable de services destinés aux salariés et à leur famille (accompagner les agents en cas de coups durs, permettre aux agents de trouver un équilibre entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle et améliorer ainsi leur qualité de vie au travail). Les horaires contraignants de nuit, week-end et jours fériés ont aussi été revalorisés. L'impact est estimé autour de 154 000 €.

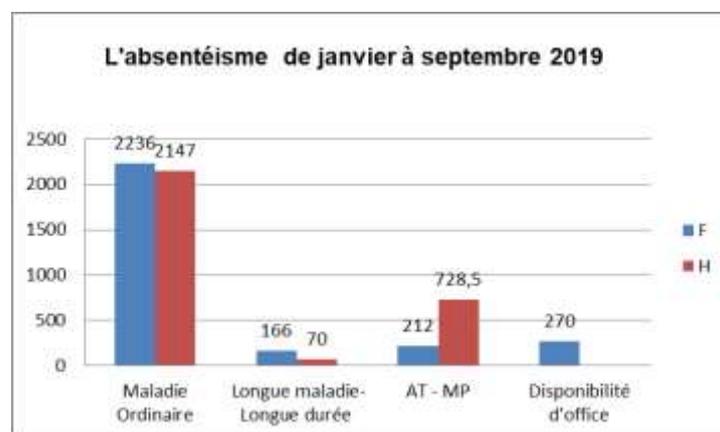
### L'absentéisme :

Il est constaté sur la période de janvier à septembre 2019 une hausse de l'absentéisme avec 4 383 jours de maladie ordinaire, 506 jours de jours de longue maladie, longue durée, disponibilité d'office, 940,50 jours d'accident de travail ou de maladie professionnelle.

Le graphique confirme que les absences pour maladie ordinaire représentent le principal motif d'absence pour la collectivité.

Le service prévention santé maintient le contact avec les agents absents, avec leur accord, pour faciliter les reprises, en accompagnant le retour. Si nécessaire sur un poste aménagé, en mobilité ou en reclassement après une période d'immersion dans d'autres fonctions par exemple. Un rapprochement avec le service de médecine préventive a lieu également pour faciliter la reprise de travail (organisation de visites de pré-

reprise et reprise par exemple pour les arrêts importants).



### Optimisation et modernisation de l'organisation du temps de travail.

Suite au protocole relatif aux 35h signé et voté en juin 2001, le personnel de Roannais Agglomération, travaillait principalement soit sur une base 35h, soit sur une base hebdomadaire de 37h avec 12 jours de RTT (quelques agents travaillent sur des bases plus ou moins annualisées). A cette base s'ajoutait 5 jours accordés par le Président. La CRC a relevé que ces pratiques conduisaient à un temps annuel de travail inférieur aux 1607h légales, correspondant potentiellement à un différentiel de 35h par an en moyenne.

Depuis le 1er janvier 2019, l'ensemble des agents de l'agglomération respecte l'obligation légale des 1 607 heures. Après concertation des agents et accord avec les représentants du personnel, il a été acté de ne pas modifier le nombre de jours de congés global mais d'augmenter la durée hebdomadaire du travail des agents.

Ceci a conduit à mettre en place des rythmes de travail nouveaux (journée continue, horaires choisis, temps compressé), améliorant la qualité de vie des agents, tout en maintenant le niveau de service public.

<b>Année</b>	<b>Nombre d'heures supplémentaires</b>
2016	5 686
2017	7 401
2018	6 833
2019 (jusqu'à septembre)	5 868

### **L'égalité professionnelle sur emplois permanents**

Dans sa préoccupation d'équité de traitement entre les femmes et les hommes, l'EPCI a défini quelques règles, inscrites comme suit au règlement intérieur mis en application au 1<sup>er</sup> janvier 2019

*« Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires*

*Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les agents en raison de leur sexe.*

*Afin de faire progresser l'égalité professionnelle, le bilan social fait état d'un rapport de situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes.*

*La communication, l'information et la formation sont des moyens sur lesquels l'ensemble des services s'appuie pour faire évoluer les mentalités et les pratiques.*

*Il est rappelé que les congés liés à la maternité, à la famille des agents ne sauraient limiter les possibilités d'avancement des agents dans le cadre de leur déroulement de carrière. Ces congés ne doivent pas non plus avoir d'impact sur le montant de certaines primes attribuées en lien avec l'évaluation individuelle.*

*De même, les agents à temps partiel, à temps non complet bénéficient d'une évolution de carrière comparable à celle des agents à temps plein*

*Une attention particulière est portée aux intitulés comme aux descriptifs des fonctions ou des qualités et compétences qui s'y attachent, afin que les recrutements puissent concerner indifféremment les femmes et les hommes.*

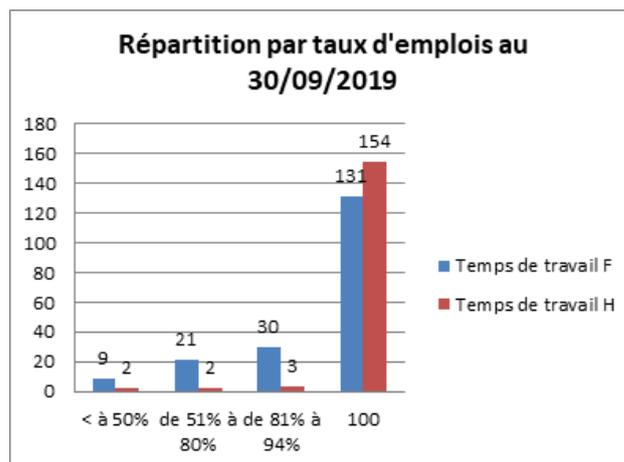
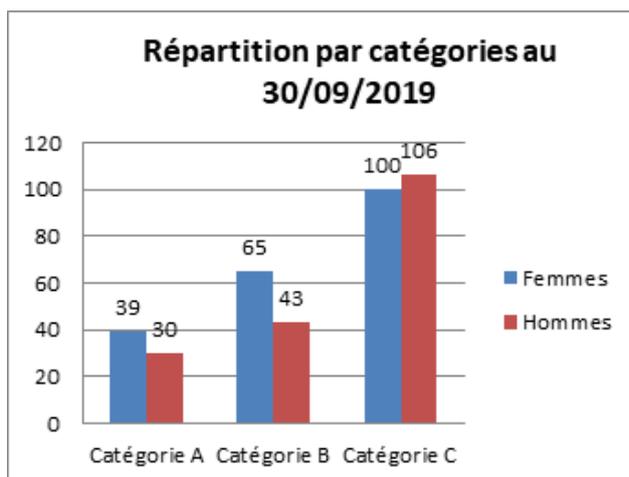
*Un bilan des avancements et des promotions des agents par genre sera présenté devant les commissions administratives paritaires (CAP) et les commissions consultatives paritaires (CCP). Ces données alimenteront le rapport de situation comparée intégré dans le bilan social.*

*La loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la Sécurité sociale pour 2013 prévoit que le congé de « paternité » devient « le congé de paternité et d'accueil de l'enfant ».*

*Ainsi « le père salarié ainsi que, le cas échéant, le conjoint salarié de la mère ou la personne salariée liée à elle par un pacte civil de solidarité ou vivant maritalement avec elle » bénéficient de ce congé.*

*Lorsqu'un agent fait le choix de prendre un congé parental, un congé de solidarité familiale, un congé de présence parentale ou une disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans ou lorsqu'il souhaite bénéficier d'un temps partiel, il doit pouvoir appréhender l'incidence de sa décision sur les modalités de son retour, sa carrière, sa rémunération, ainsi que sur le montant de sa pension.*

*Une information sera donnée sur demande à ces agents sur les règles applicables et les conséquences qui découlent des choix faits en matière de congés familiaux et de temps partiel, ainsi que sur les modalités de leur retour en poste. Ces informations données en amont, peuvent éclairer utilement les choix des agents. »*



La proportion des femmes a progressé sur les emplois permanents puisque en 2019 les femmes devancent les hommes, 204 femmes et 179 hommes.

Le détail par catégories montre toujours les mêmes disparités, les femmes sont plus concentrées sur des fonctions de catégorie B. En revanche, toujours une majorité masculine sur les emplois de catégorie C qui s'explique par les compétences exercées par Roannais Agglomération. Par contre, le travail à temps non complet ou à temps partiel reste toujours majoritairement féminin, 60 femmes et 7 hommes ont un temps de travail inférieur à 100%. Les règles de parité sont respectées sur les emplois fonctionnels de direction.

### Les perspectives 2020

La Direction des Ressources Humaines, mutualisée entre La Ville de Roanne et Roannais Agglomération engage une réorganisation à compter de novembre 2019. Un objectif fort de cette nouvelle organisation est de se doter d'une ressource experte en contrôle de gestion sociale.

Ainsi, la production d'indicateurs et de tableaux de bord mensuels par service (effectif, masse salariale, absentéisme, heures supplémentaires) devrait permettre d'établir une véritable politique salariale : la GPEC, la gestion des heures supplémentaires, le recours aux contractuels seront autant d'éléments à prendre en compte pour asseoir cette politique.

Par ailleurs, de septembre 2019 à mars 2020, une chargée de mission mène une étude qui devrait aboutir à une proposition de mise en œuvre d'une politique de rémunération en fonction des niveaux de responsabilité. Il s'agit, là encore, de rationaliser les pratiques salariales et de les rendre plus lisibles.

## 6. Les soldes intermédiaires de gestion (budgets consolidés)

La progression des charges de gestion (+ 1,5 % de BP à BP pour 2020) largement compensée par les ressources (+ 2 %) permet à Roannais Agglomération de dégager de l'excédent brut de fonctionnement (entre 9 et 10 M€ tous budgets confondus).

**L'épargne de gestion** est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette.

**L'épargne brute** correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Projection 2020
EPARGNE DE GESTION	17,0	11,2	14,2	15,6	9,6	10,7
EPARGNE BRUTE	15,9	10,3	13,4	14,8	8,7	10
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE</b>	<b>17%</b>	<b>12%</b>	<b>14%</b>	<b>15%</b>	<b>10%</b>	<b>11%</b>

**Le taux d'épargne brute** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 6% à 15% est satisfaisant.

**L'épargne nette** correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour les dépenses d'équipement après financement des remboursements de dette.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Projection 2020
EPARGNE NETTE	9,5	3,8	10,1	10,9	4,9	6,3

**La capacité de désendettement** (encours de dette / épargne brute) est un indicateur de solvabilité (capacité à rembourser la dette). Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Ainsi, si le ratio de désendettement est de 15 ans, alors que la durée moyenne de vie des emprunts est de 13 ans, ceci signifie que la collectivité a les moyens pour rembourser sa dette en 15 ans, mais que celle-ci devra être remboursée en 13 ans.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Projection 2020
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	2,1	3,1	2,5	2,5	3,8	3,0

**Solde intermédiaire du budget général EN M€**

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Projection 2020
EPARGNE DE GESTION	10,9	7,0	8,7	9,4	5,0	6,1
EPARGNE BRUTE	10,2	6,5	8,2	8,9	4,4	5,5
TAUX D'EPARGNE BRUTE	13%	9%	11%	12%	6%	8%
EPARGNE NETTE	6,1	3,6	6,5	6,6	2,3	2,1
CAPACITE DE DESENETTEMENT	1,7	2,6	2,4	2,5	4,0	3,4

**7. Le programme des investissements****A. Les recettes d'investissement**

L'entrée en vigueur, dès 2017, des politiques contractuelles avec la Région (Contrat Ambition Région), le Département (contrat Territorial de Développement) et antérieurement avec l'Etat (dispositifs comme CPER, TEP-CV, contrat vert et bleu...) permettent de financer une partie des actions d'investissement de la Communauté d'Agglomération.

A titre d'exemple :

- L'aménagement du pôle touristique à Villerest financé à hauteur de 0.7 M€ par la Région et 0.3 M€ par le Département ;
- Aménagement de la salle PRL des Noés (0.2 M€ du Département) ;
- Le Nauticum financé à hauteur de 0.8 M€ par la Région et 1 M€ par le Département ;
- La réhabilitation du gymnase de la Pacaudière financé par le Département à hauteur de 1 M€ ;
- Les travaux en direction de l'enseignement supérieur prévus au 12 avenue de Paris : 3 M€ de la Région et du Département;
- Aménagement de la crèche Berthelot (0,46 M€ du Département et de la CAF)
- La mise en œuvre des actions concrètes du programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPOS-TEPCV) prévues dans l'avenant n°1 signé en juillet 2016 : la rénovation énergétique du parc privé et du parc social, l'éclairage performant, l'acquisition de véhicules électriques, le développement de projets éolien et photovoltaïque, dispositif local d'aide à l'investissement et au développement, changement des ouvrants au siège de Roannais Agglomération. Ce sont 2 M€ de recettes prévues à ce titre.

Le besoin de financement a été aussi couvert par des recettes de cessions. Sur la période 2015-2019, c'est une recette globale d'environ 10 M€ (site des tuileries, zones d'activités, bâtiments économiques...).

## Rapport d'orientations budgétaires 2019

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 3 décembre 2019

	2015	2016	2017	2018	Titré Au 25/10/2019	Recettes non perçues attendues 2019 -2020
Cessions	2 844	3 920	412	635	963	1 352
Subventions reçues	4 979	1 702	2 209	732	1 090	9 857

Le budget général versera aussi une subvention maximum de 1 190 K€ au budget annexe assainissement pour la construction du Méthaniseur dont les travaux devraient débuter en fin d'année.

Enfin, le **FCTVA** pour 2020 est estimé entre **0,8 et 1 M€ pour la partie inhérente aux dépenses d'investissement.**

### B. Les dépenses d'investissement

Roannais Agglomération porte un ambitieux programme d'équipements conciliant tout à la fois les grands projets d'infrastructures et d'urbanisation (en faveur du logement mais aussi du développement économique) mais également les opérations concourant à un cadre de vie de qualité que ce soit du point de vue des réseaux et services urbains ou de l'environnement naturel et paysager.

Depuis le début du mandat, une orientation développement durable se dégage aussi avec des projets tels que la méthanisation, l'éolien, le photovoltaïque et dès 2020 la mobilité durable avec les études pour la flotte propre et le plan vélo..

**Le plan pluriannuel d'investissement est proche de 110 M€ sur la période 2015-2020 (90 M€ hors assainissement).**

**Entre 2015 et 2018, près de 63 M€ d'études, de travaux et de subventions d'équipement ont été réalisés.**

Les investissements ont été financés à plus de 30% par des subventions (y compris FCTVA) et par l'autofinancement (50%) ce qui a permis de limiter le recours à l'emprunt (environ 20%).

## Rapport d'orientations budgétaires 2019

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 3 décembre 2019

Pour le budget 2020, ce sont 15 M€ de dépenses programmées.

En K€	2 015	2 016	2 017	2 018	Budget 2019	Projet BP 2020
Budget général	5 759	6 539	9 975	12 777	18 278	9 657
Equipements de tourisme	334	298	406	413	521	479
Transports	811	1 216	743	1 049	1 082	1 207
Locations immobilières	3 062	5 003	552	273	269	426
Aménagement de zones	836	1 276	426	212	5 316	571
Assainissement	1 662	3 042	3 477	2 484	3 838	2 740
<b>TOTAL</b>	<b>12 464</b>	<b>17 374</b>	<b>15 579</b>	<b>17 209</b>	<b>29 304</b>	<b>15 080</b>

Les fonds de concours et subventions d'investissement versées représentent une part non négligeable des dépenses du PPI.

En K€	2 015	2 016	2 017	2 018	Budget 2019	Projet de BP 2020
Montant	1 120	3 666	5 725	6 062	4 403	3 641
	9%	21%	37%	35%	15%	24%

En sus des dépenses d'équipement (dont la déclinaison pour les principales opérations est retracée dans les autorisations de programme en annexe), il convient d'ajouter les dépenses à caractère financier comme les achats de titres de participations financières, les avances.

**L'emprunt d'équilibre du budget 2020 sera inférieur à 5 M€. Au regard des résultats prévisionnels 2019, il sera ajusté à la baisse lors de la décision modificative qui suivra le vote du compte administratif 2019 et devrait donc être proche de zéro.**

## 8. La dette

L'encours de dette a fortement évolué depuis 2014, notamment en raison d'une démarche de compactage de la dette et d'opérations de réaménagement - remboursement anticipé dans l'objectif d'optimiser la gestion administrative et financière de la dette.

Malgré les transferts d'emprunts (essentiellement assainissement mais aussi du syndicat mixte ZAIN Loire Nord en Rhône-Alpes), le nombre de lignes d'emprunts a été réduit et des opérations de réaménagement et de désendettement ont été réalisées en 2015, 2016 et 2019 permettant de dégager de nouvelles marges de manœuvre.

**Depuis 2015, le montant des emprunts contracté s'élève à 19,2 M€ ; 7 M€ ont été remboursés par anticipation.**

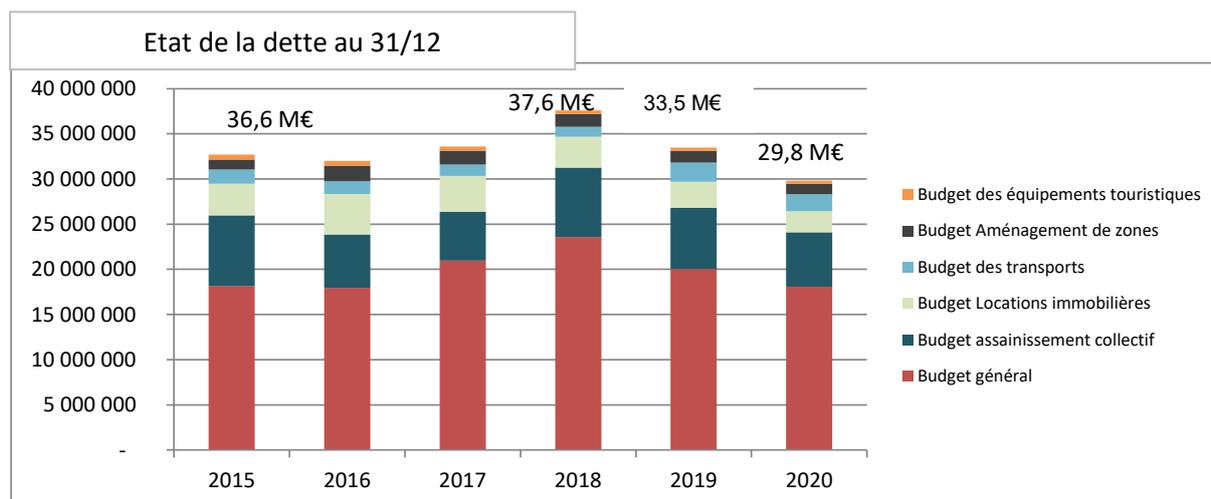
### A. Encours de la dette au 31 décembre 2019

Après un désendettement sur la première partie du mandat, l'encours de dette 2018 retrouve le niveau de 2013 (36.6 M€ en 2013) en raison de l'intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la dette du syndicat mixte ZAIN Loire Nord en Rhône-Alpes (soit un encours au 31/12/2018 de 4.4 M€) et d'un emprunt signé en 2017 consolidé en 2018 pour 3 M€ (financement assainissement).

**En 2019, des remboursements par anticipation pour 2,5 M€ ont été réalisés (1,5 M€ au budget général et 1 M€ au budget annexe assainissement) afin d'aller chercher de meilleures marges et deux emprunts nouveaux ont été signés pour 2,15 M€ (1,25 M€ au budget annexe transport et un de 0,9 M€ au budget annexe assainissement).**

**Le capital restant dû s'élève à 33,5 M€ au 31 décembre 2019.**

#### ETAT DE LA DETTE PAR BUDGET



Au 31/12/2019, la dette s'élèvera à **322 € par habitant** (396 € par habitant pour les EPCI à fiscalité propre en 2014)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Source : DGFIP, comptes de gestion ; calcul DGC (Extrait du rapport des collectivités locales en chiffres en 2016).

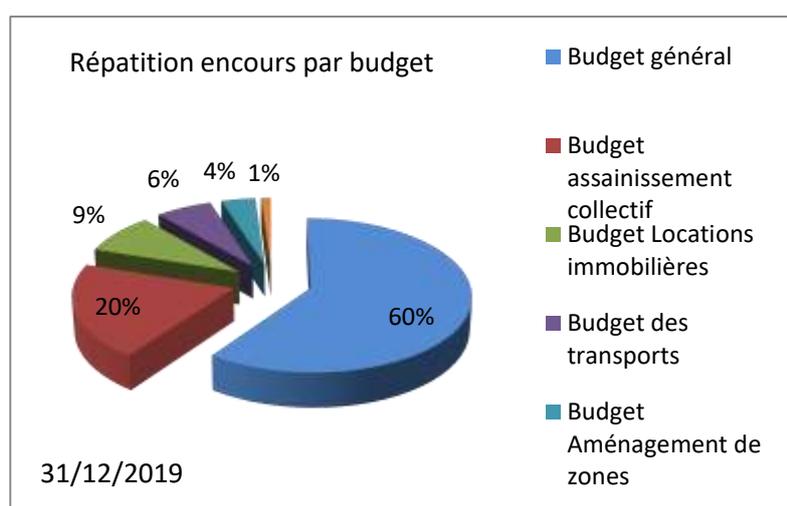
## Rapport d'orientations budgétaires 2019

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 3 décembre 2019

Sans emprunt nouveau, l'encours de dette au 31/12/2020 serait de 29,8 M€. L'emprunt réalisé en 2020 viendra augmenter cet encours.

### ENCOURS DE DETTE PAR BUDGET DEPUIS 2015 en k€

Situation au 31/12	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Budget général</b>	<b>18 165</b>	<b>17 958</b>	<b>20 956</b>	<b>23 586</b>	<b>20 049</b>	<b>18 075</b>
Assainissement collectif	7 816	5 886	5 425	7 665	6 750	6 027
Locations immobilières	3 495	4 510	3 966	3 416	2 880	2 342
Transports	1 575	1 400	1 250	1 104	2 128	1 872
Aménagement de zones	1 101	1 731	1 532	1 412	1 293	1 173
Equipements touristiques	544	501	457	411	365	317
	<b>32 697</b>	<b>31 986</b>	<b>33 586</b>	<b>37 594</b>	<b>33 464</b>	<b>29 807</b>



### B. Structure de la dette au 31 décembre 2019

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	24 392 608 €	70,35%	2,59%
Variable	7 809 705 €	23,34%	0,55%
Livret A	407 107 €	1,22%	0,75%
Barrière	854 941 €	2,55%	3,96%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>33 464 361 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,07%</b>

## Rapport d'orientations budgétaires 2019

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 3 décembre 2019

Le choix d'une structure de dette essentiellement composée de taux fixes assure une meilleure visibilité sur l'évolution de ses charges financières sur le long terme. En effet, 70% des emprunts sont à taux fixes, le coût de ces emprunts est connu et peu sensible aux variations des marchés financiers, ils offrent une bonne vision et sécurisent partiellement l'encours de la dette.

Toutefois, cette proportion de taux fixe est importante et conduit à une rigidité de la dette, les taux ne permettent pas les arbitrages ou les réaménagements sans frais.

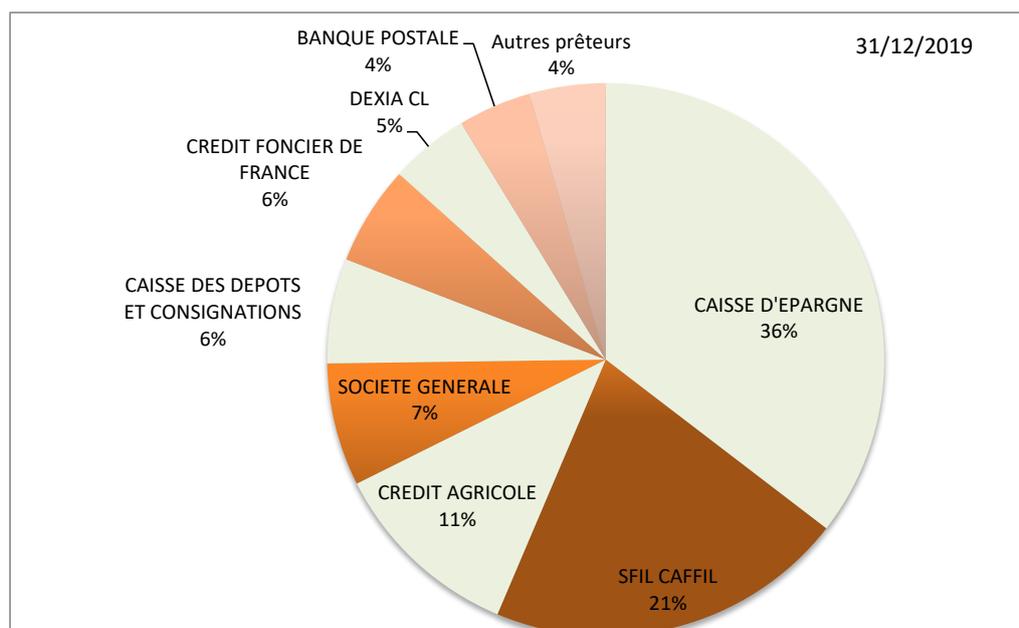
30% de l'encours est indexé à taux variable. Cette part permet de profiter des taux courts bas observés ces dernières années et de dynamiser le taux moyen de la dette globale.

Un emprunt est indexé sur le livret A, index administré et par conséquent, moins volatile que les taux variables classiques.

Le taux moyen de la dette globale s'élève à 2.07%.

Au 31 décembre 2019, la dette se répartit sur 12 établissements prêteurs. Elle ne comporte pas de risques.

### REPARTITION PAR PRETEURS AU 31 DECEMBRE 2019



### C. La gestion du risque

La « typologie Gissler » permet de présenter la ventilation de l'encours en fonction de son exposition au risque selon deux dimensions : la structure de l'emprunt de A à F (F correspondant aux structures avec un fort potentiel d'effet de levier) et la nature des indices classés de 1 à 6 (6 correspondant au plus risqué) qui juge de la volatilité des indexations.

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette (33,5 M€) est ventilé de la façon suivante :

Typologie Gissler	Montant de l'encours	Nombre de contrats
<b>A1</b>	32.6 M€	85
<b>B1</b>	0.9 M€	2

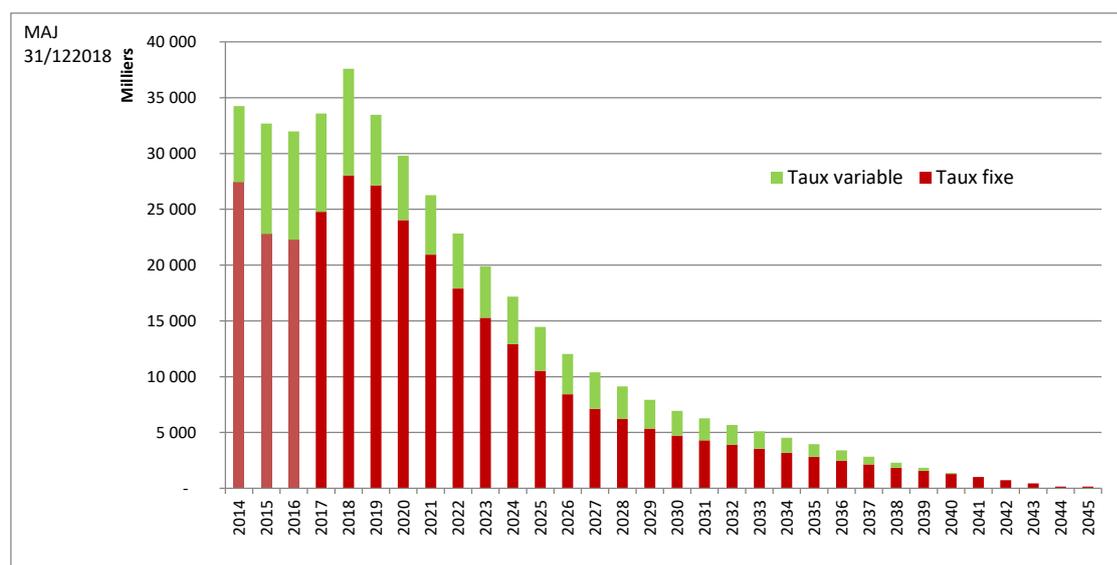
La structure d'exposition de la dette présente un profil très sécurisé puisque l'encours dont les risques sont nuls (classé A1 selon la charte Gissler) représente un peu plus de 97 % de l'encours total.

La dette classée dans la typologie B1 est constituée de taux fixes à barrière. Le principe de ces produits consiste à constater un taux fixe tant que l'EURIBOR n'a pas atteint un certain niveau fixé dans le contrat. Si le niveau est atteint, c'est alors le taux de l'EURIBOR constaté qui s'applique au contrat. Néanmoins ce type de contrats ne présente pas de risques particuliers puisque, quoi qu'il arrive, les indexations EURIBOR, si elles sont activées, correspondent aux indexations du marché qui restent actuellement très basses.

## D. Profil d'amortissement de la dette au 31 décembre 2019

L'encours de dette a évolué en 2019 en raison d'un remboursement de 2,5 M € et d'un nouvel encours de 2,15 M€.

En M€	2019	2020	2021	2022	2023	2028
Encours moyen	35,5	31,7	28,1	24,6	21,4	9,8
Capital payé sur la période	6,3	3,7	3,5	3,4	2,9	1,3
Intérêts payés sur la période	0,7	0,7	0,6	0,5	0,4	0,2
<b>Taux moyen sur la période</b>	<b>2,06%</b>	<b>2,04%</b>	<b>2,01%</b>	<b>1,97%</b>	<b>1,92%</b>	<b>1,74%</b>



## E. Emprunts garantis au 31 décembre 2019

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

Roannais Agglomération a garanti 11 emprunts auprès de 6 organismes différents pour un capital restant dû garanti d'un peu plus de 11 M€ au 31/12/2019. Elle s'est ainsi engagée, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités et les EPCI.

1 emprunt a été garanti en 2019 à Ophéor.

Année de la garantie	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur	Montant du prêt	Pourcentage garanti	Fin du contrat
2011	EHPAD "Les gens d'ici" Saint Alban les Eaux	Extension de la maison de retraite	Caisse d'Epargne	1 100 000 €	30%	(fin 05/05/2037)
2011	EHPAD "Les gens d'ici" Saint Alban les Eaux	Logements sociaux	Crédit Foncier de France	1 350 000 €	30%	(fin 30/05/2036)
2014	SEMAR	Extension abattoir	Crédit Agricole	2 500 000 €	50%	(fin 17/09/2030)
2014	SEMAR	Extension abattoir	Caisse d'Epargne	2 500 000 €	50%	(fin 05/01/2030)
2016	SEDL 2016	Hôtel des entreprises BONVERT	Crédit coopératif	500 000 €	50%	(fin en 2035)
2016	SEDL 2016	Hôtel des entreprises BONVERT SEDL	Crédit agricole	475 000 €	50%	(fin en 2034)
2017	OPHEOR	Logements sociaux	CDC	1 515 000 €	100%	(fin 01/04/2057)
2017	SCI Santé Mut	Réalisation maison de santé à Roanne	Caisse d'Epargne	2 200 000 €	25%	(fin 05/05/2040)
2018	SEDL 2018	Hôtel d'entreprises Sté Fema	Banque Populaire	650 000 €	50%	(fin 2033)
2018	SAS BONVERT	ZAC BONVERT	Caisse d'Epargne	4 200 000 €	50%	(fin 2023)
2019	OPHEOR	Logements sociaux	CDC	520 000 €	100%	(fin 2039)

## **ANNEXES**

**Annexe 1 : Annexes financières budget général et budgets annexes**

**Annexe 2 : Liste des autorisations de programmes**

**Annexe 3 : Evolution des bases brutes de TF et TH par commune depuis 2014**

**Annexe 4 : Fonds de concours attribués aux communes depuis 2014**

**Annexe 5 : Liste des 11 ratios**

## **Rapport d'orientations budgétaires 2020**

### **ANNEXE 1**

**Les budgets de Roannais Agglomération** : 1 budget général et 5 budgets annexes qui sont votés hors taxes (dix-sept budgets en 2013).

- ✓ **Le budget des transports publics** (transports urbains et transports scolaires).
- ✓ **Le budget des équipements de tourisme et de loisirs** (aéroport et train touristique du Belvédère à Commelle Vernay).
- **Le budget des locations immobilières** (à Riorges : les ateliers solidaires, à Roanne : le BIM2, le Numériparc, Mécalog, bâtiment Thomas 2, B2S, à Villerest : le bâtiment Immaldi sur la zone commerciale, à St Jean St Maurice : les locaux de la Cure : pépinière métiers d'art).
- ✓ **Le budget d'aménagements des zones d'activité économique** (lots artisanaux Villette sur la commune de Riorges, site Nexter à Roanne, zone demi-lieu Nord située sur la commune de Mably, lotissement sur la zone du Marcelet située sur la commune de Riorges, extension de la Zone Varinard située sur la commune de Montagny, zone d'activités les Royaux à Lentigny, zone d'activités de la Grange Vignat à Renaison, zone d'activités des Oddins à St Germain Lespinasse, zone commerciale de la Pacaudière).
- ✓ **Le budget annexe assainissement** : regroupe l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Les subventions d'équilibre du budget général aux budgets annexes sont ajustées sur les besoins d'exploitation réels et évoluent en fonction de l'épargne nette dégagée.

En principe, aucune subvention n'est versée au budget assainissement car les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC), tels que celui de ce budget annexe, doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget. Toutefois, des dérogations sont prévues et le Conseil Communautaire a accordé le versement d'une subvention d'investissement exceptionnelle au budget annexe assainissement dans le but de mutualiser les coûts et les risques du projet économique « construction d'une unité de méthanisation » et réduire ainsi l'impact de ce projet dans le budget annexe et une augmentation excessive des tarifs.

Des avances de trésorerie du budget général sont aussi réalisées afin d'éviter un recours à l'emprunt prématuré.

### **Les évènements 2015 -2020**

- **En 2015 :**
  - Les deux budgets annexes portant sur la compétence déchets ménagers ont été intégrés au budget général (TEOM sur l'ensemble du territoire : recette stable en 2015 par rapport à 2016 mais dynamique ensuite en raison de l'évolution des bases).
- **En 2016 :**
  - Nouvelle compétence "enseignement artistique" au 1er septembre : les comptes du Syndicat Intercommunal d'Enseignement Musical de l'Agglomération Roannaise (SIEMAR) ont été repris dans les comptes de Roannais Agglomération (soit un volume de dépenses de 375 k€ pour les 4 mois de septembre à décembre).
  - Mutualisation de la direction des ressources humaines avec la ville centre au 1<sup>er</sup> octobre (soit un volume de dépenses et de recettes de 206 k€ pour 3 mois).

## Rapport d'orientations budgétaires 2019

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 3 décembre 2019

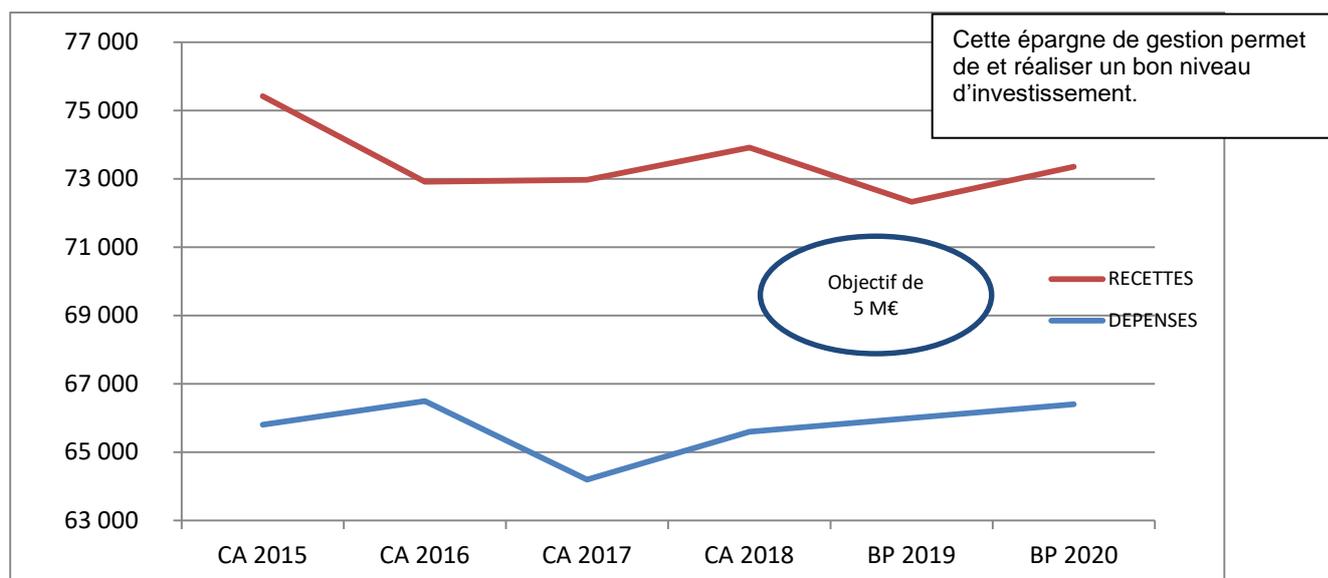
---

- **En 2017 :**
  - Année pleine pour l'enseignement artistique (l'examen de l'impact financier de ce transfert a été réalisé par la CLECT le 25 octobre 2016 : les attributions de compensations 2017 ont été diminuées globalement de 850 k€ sur l'année 2017) et le service commun RH (volume en dépenses et en recettes de 715 k€).
  - Intégration de 3 agents du PETR (161 k€).
  - Transfert des dépenses et recettes du budget général pour les transports scolaires dans le budget annexe transports (compétence totale dans un seul budget géré HT), intégration des recettes usagers dans les comptes de l'agglomération (budget annexe).
  
- **En 2018 :**
  - Le retrait du Département du syndicat mixte ZAIN Loire Nord en Rhône-Alpes avec intégration des emprunts notamment (annuité de la dette à rembourser sur un encours de 4 912 k€ au 01/01/2018).
  - La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations devient une compétence obligatoire de Roannais Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018. En l'état de son organisation, la compétence ne génère que des dépenses de fonctionnement (participations au SYRRTA et à Roannaise de l'Eau).
  
- **En 2019 :**
  - Le transfert de la compétence lecture publique (l'examen de l'impact financier de ce transfert a été réalisé par la CLECT le 19 juin 2019 : les attributions de compensations 2019 ont été diminuées globalement de 2 456 k€). Toutefois, l'impact dans le fonctionnement des décisions politiques (mise en place de la gratuité et des 1ères actions (portail commun, carte unique...) et des charges inhérentes les 2 premières années suivant un transfert de compétence (ajustement régime indemnitaire, tickets restaurant sur la base de 45 agents) auront un impact budgétaire en 2020.
  
- **En 2020 :**
  - Prise de la compétence eau potable et eaux pluviales urbaines.

## Le budget général

### Evolution de l'épargne sur la période

Même si le niveau des dépenses tend à augmenter contrairement au niveau des recettes fortement impactées par la baisse de DGF, le différentiel entre dépenses et recettes réelles reste dans l'objectif des 5 M€ ce qui permet de maintenir la capacité d'action.



### Montant en M€

#### RECETTES

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Fiscalité	48,6	48,5	50,4	51,5	51,0	51,2
DGF	15,1	13,4	12,6	12,1	11,8	11,9
Produits des services	5,1	5,1	5,3	5,4	5,0	5,1
Subventions	6,6	5,9	4,6	4,9	4,6	5,2
<b>Total recettes courantes</b>	<b>75,4</b>	<b>72,9</b>	<b>73,0</b>	<b>73,9</b>	<b>72,3</b>	<b>73,4</b>

#### DEPENSES

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Charges à caractère général	11,6	10,7	9,8	9,5	10,9	11,7
Charges de personnel	13,8	14,4	15	15,6	18,3	19,5
Reversement de fiscalité (dont AC)	23,2	23,5	22,8	22,8	20,6	20,0
Autres charges de gestion	17,2	17,9	16,6	16,5	17,3	16,6
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>65,8</b>	<b>66,5</b>	<b>64,2</b>	<b>65,6</b>	<b>66</b>	<b>66,4</b>

### Le budget équipements de tourisme (aéroport et train)

Ce budget annexe comprend :

- le train touristique de Commelle Vernay
- l'aéroport de Roanne.

Les dépenses et recettes de l'aéroport évoluent selon qu'il s'agit d'une année avec ou sans meeting (meeting tous les 2 ans : 2016, 2018, 2020).

S'agissant du train touristique des Belvédères, des efforts de gestion ont été faits depuis 2016 (réduction période d'ouverture, réduction des dépenses d'animations...) mais les investissements réalisés viennent augmenter la dotation annuelle aux amortissements.

Les charges de personnels du service tourisme sont directement affectées sur ce budget.

La dotation aux amortissements permet de financer les investissements ; toutefois, elle constitue une charge importante dans l'équilibre de la section de fonctionnement.

Il est structurellement déficitaire et nécessite une subvention d'exploitation du budget général.

Subvention d'équilibre en K€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
<b>Aéroport</b>	192	385.7	533.5	385.28	389,4	500
<b>Train touristique</b>	153.7	120.6	120.1	174,7	192,6	178

**Les investissements sur ce budget** sont financés par un virement obligatoire de la section de fonctionnement (amortissements) pour 340 k€/an.

**Le développement de l'aéroport** est un enjeu de développement économique pour le territoire à travers l'accueil de nouvelles activités porteuses de développement d'une part et le développement d'une offre de services pour les entreprises locales d'autre part.

Ainsi, d'enveloppes budgétaires sur l'année 2020 seront ouvertes pour l'extension du bâtiment CVVR, la création d'un hangar pour la location d'avions en plus de la poursuite des travaux de clôtures et de divers aménagements (toilettes etc...). Il convient de noter aussi les contraintes de sûreté et sécurité réglementaire imposées par l'aviation civile sur cet espace.

## Le budget transport

Ce budget annexe assujéti à la TVA comprend le réseau de la STAR (DSP avec Transdev) et les lignes scolaires.

La principale dépense de ce budget est la redevance d'exploitation payée au délégataire Transdev. Cette redevance a évolué avec l'intégration dans le réseau des anciennes lignes de transports du Département reprises par l'EPCI depuis 2013. Depuis 2017, cette dépense tient compte de l'évolution du contrat qui prévoit que le Délégué reverse les recettes d'exploitation à Roannais Agglomération.

### **Un nouveau contrat de délégation de service public devrait être passé au 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

Les marchés pour les lignes scolaires constituent la deuxième principale dépense. Ceux-ci ont été renouvelés en 2018 ce qui a permis de rationaliser les dépenses.

Les charges de personnels du service sont directement affectées sur ce budget.

Les recettes sont composées par :

- le versement transport. A noter que la période de lissage du taux de versement transport est terminée : depuis 2018, le taux de VT est identique sur le territoire à 0.9%.
- les recettes d'exploitation de la STAR (versement par TRANSDEV directement dans les comptes de la communauté d'agglomération).
- les participations de la Région (anciennement du Département) au titre des transports scolaires suite au transfert de compétence réalisé en 2013.

Il est structurellement déficitaire et nécessite une subvention du budget général qui a été diminuée depuis 2015 par trois décisions :

- augmentation du VT en 2016
- regroupement progressif de lignes mixtes anciennement gérées par le Département dans la DSP Transdev
- assujettissement à la TVA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017
- en 2018, optimisation des coûts liés aux marchés transports scolaires
- renégociation sur l'indexation du contrat de DSP en 2019

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Subvention budget transports	1 442.8	1 457.8	540.3	471,6	854	420

→ **Les investissements sur ce budget** sont financés par un virement obligatoire de la section de fonctionnement (amortissements) pour 710 k€.

**En fonction des orientations qui seront prises pour aller vers une flotte de bus 100% électrique, ce budget devrait à moyen terme connaître une évolution importante avec de forts investissements financés par emprunts et par une participation du budget général plus importante.**

## Le budget locations immobilières

Roannais Agglomération s'est engagée dans une gestion dynamique de son patrimoine économique fondée sur la rationalisation de ses locaux et l'optimisation de l'occupation des locaux disponibles. L'objectif poursuivi est de favoriser l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire.

Plusieurs bâtiments ont été vendus en 2015 : Constructions Soudées du Coteau, les ateliers partagés à Changy et le bâtiment Picamaud à la Pacaudière ; en 2016, deux bâtiments ont été vendus : le tri d'Emma à Villerest et une partie de Mécalog. Roannais Agglomération a aussi décidé de mettre fin à son activité data center à compter de 2017 (située dans le Numériparc) ; fin 2018, le bâtiment CVS a été racheté par l'entreprise. En 2019, l'atelier partagé des Oddins à St Germain Lespinasse a été vendu et le site des tuileries devrait l'être au plus tard le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (promesse de vente).

Au niveau des acquisitions il y a eu : fin 2015, le site des Tuileries rétrocédé par EPORA et début 2016, le bâtiment de la plateforme solidaire à Riorges acheté à la SEDL. En 2017, le bâtiment SFAM a été acheté (fin du crédit-bail).

Les bâtiments enregistrés dans ce budget annexe sont les suivants :

- Les ateliers solidaires à Riorges
- A Roanne : le BIM2, le Numériparc, Mécalog, bâtiment thomas 2, SFAM,
- A Villerest : le bâtiment Immaldi sur la zone commerciale.
- Parc d'activité Riorges centre
- A St Jean St Maurice : une partie des locaux de la Cure (pépinière métiers d'art).
- Les occupations de toit ou terrains par des antennes (Orange)
- Le site des tuileries à Mably

Ce budget annexe a retrouvé un retour à l'équilibre en section de fonctionnement suite aux cessions réalisées depuis 2015 et à la fin du crédit-bail pour le bâtiment SFAM.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Subvention d'équilibre locations immobilières	131.5	0	44.3	17

**Les dépenses prévisionnelles d'investissement sont des dépenses récurrentes d'entretien et de renouvellement des bâtiments. Toutefois, en 2020, les aménagements de voiries nécessaires pour accueillir l'entreprise SFAM sur le site des Tuileries seront engagés. Un enveloppe de travaux sera ouverte au BP 2020 de l'ordre de 350 K€.**

### **Le budget aménagement de zones d'activités :**

Ce budget d'aménagement de zones d'activités économiques et commerciales est un budget géré en comptabilité de stock, hors taxes.

Il a été ouvert en 2013 pour retracer les aménagements des zones d'activités économiques :

- Lots artisanaux Vilette,
- Site Nexter à Roanne,
- Demi-lieu Nord à Mably,
- Zone Varinard à Montagny,
- Zone des Royaux à Lentigny,
- Zone de la Grange Vignat à Renaison,
- Zone des Oddins à St Germain Lespinasse,
- Zone commerciale de la Pacaudière.

En 2018, la zone d'activité du Marcelet et l'ex ZAC demi-lieu Vilette ont été intégrées dans le budget général.

**Les dépenses de ce budget sont financées par les ventes de terrains, par des emprunts et par une participation du budget général pour les équipements publics.**

→ **Cessions sur le budget aménagement de zones depuis 2015 (1.4 M€)**

Les investissements sont en grande partie financés par une avance du budget général. Il y a un risque sur le niveau d'endettement en fonction des cessions réalisées ou pas et impact (négatif) sur l'épargne nette consolidée de l'EPCI.

**En 2020, les principaux travaux prévus se trouvent sur l'extension de la zone demi-lieu avec une enveloppe prévisionnelle de 340 K€.**

**Le budget Assainissement**

Roannais Agglomération a confié l'exercice de la compétence Assainissement au syndicat Roannaise de l'Eau au travers de conventions de mise à disposition de services réciproques et d'un contrat d'objectifs qui fixent les modalités et les orientations à suivre. Roannaise de l'Eau prépare et instruit le budget voté par Roannais Agglomération.

Ce budget est issu de la fusion des budgets annexes de l'assainissement collectif et non collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La situation financière du budget Assainissement est globalement conforme aux orientations fixées les années antérieures :

- Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées depuis maintenant 5 ans par des efforts réguliers des services pour optimiser les achats et la masse salariale ;
- Un programme ambitieux de renouvellement de 11 stations de traitement des eaux usées a été finalisé en 2019 conformément à l'engagement pris auprès des communes rurales concernées ; principalement financé par la hausse du tarif en 2015 et par des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de la Loire.

**Section d'exploitation**

Les recettes de la section de fonctionnement ont subi entre 2016 et 2017 les conséquences du changement de rythme de facturation (une facture par an au lieu de deux) et de la mise en place de la mensualisation. L'exercice 2018 a été un premier exercice « stable » depuis la remontée de cette compétence à l'agglomération ;

Les principaux indicateurs budgétaires sont les suivants :

-	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Recettes</b>	7 291 170 €	8 960 094 €	9 357 582 €
<b>Dépenses</b>	4 826 602 €	5 135 708 €	5 113 968 €
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	2 464 568 €	3 824 386 €	4 243 614 €
Reprise sur amortissement et provision d'exploitation	277 424 €	248 592 €	3 876 €
Transfert de charges d'exploitation	- €	- €	- €
Dotations aux amortissements et provisions	2 336 711 €	2 406 494 €	2 155 334 €
<b>Résultat d'Exploitation</b>	405 282 €	1 666 484 €	2 092 156 €
Produits et charges financières	263 977 €	157 999 €	157 892 €
<b>Résultat Financier</b>	- 263 977 €	- 157 999 €	- 157 892 €
<b>Résultat Courant (R.E. + R.F.)</b>	141 305 €	1 508 485 €	1 934 264 €
Produits et charges exceptionnelles	254 534 €	411 716 €	80 543 €
<b>Résultat Exceptionnel</b>	254 534 €	411 716 €	80 543 €
<b>Résultat comptable de l'exercice (R.C. + R.E.)</b>	<b>395 838 €</b>	<b>1 920 201 €</b>	<b>2 014 807 €</b>

Tableau 1 : Soldes intermédiaires de gestion

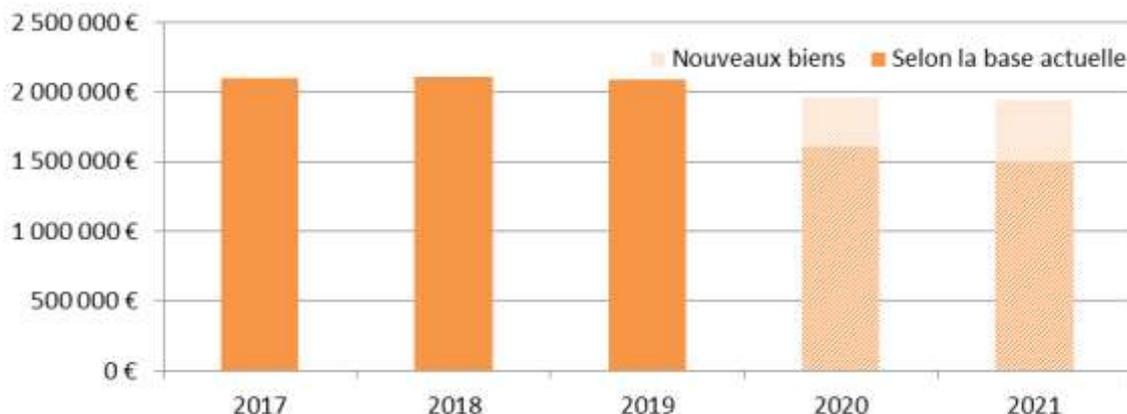
**Investissements**

La dotation aux amortissements permet de financer les investissements ; toutefois, elle constitue une charge importante dans l'équilibre de la section de fonctionnement.

Elle représentait un montant de 2 096k€ en 2017 et de 2 109k€ en 2018. En 2019, elle est estimée à 2 084 k€.

## Rapport d'orientations budgétaires 2019

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 3 décembre 2019



Graphique 1 : Evolution des amortissements

Une accélération du programme de renouvellement des stations de traitement des eaux usées (STEU) a été engagée en 2015 avec le doublement des réalisations. La totalité des 11 stations d'épuration prévues initialement a été réhabilitée permettant ainsi aux communes concernées de poursuivre leur urbanisation ; le budget global de ce programme est resté inférieur à 4M€ (4,2M€ annoncé en 2015).

Les partenaires Agence de l'Eau et Conseil Général de la Loire ont accompagnés ces chantiers par des subventions avec des taux pouvant atteindre, pour certaines, 60%.

	2017	2018	2019 (au 30/09/2019)
<b>AGENCE DE L'EAU</b>			
Schéma directeur assaini.	33 678 €		
Réseaux	234 164 €		
STEU (St Jean St Maurice, Coutouvre etc....)	1 326 259 €	142 831,20 €	438 465,98 €
Etude dimensionnement STEP de Roanne		9 645,00 €	
Mise en séparatif reseau EU Rue Jean Mermoz			32 613,90 €
<b>CONSEIL GENERAL LOIRE</b>			
STEU St Bonnet des Quarts	179 530 €		
STEU Coutouvre		148 005,00 €	
STEU Lentigny		105 313,40 €	
<b>SEMOP FOCH SULLY</b>			
Roanne - Dévoisement Ilot Foch Sully			113 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 773 632 €</b>	<b>405 794,60 €</b>	<b>584 079,88 €</b>

Tableau 2 : Subventions encaissées

Les investissements réalisés ont été adaptés chaque année en fonction des collectivités et des besoins des services.

	2017	2018	2019 au 16/10/2019
Etudes	265 629 €	218 373 €	113 507 €
Acquisitions	86 077 €	38 454 €	338 904 €
Travaux	3 034 733 €	2 227 106 €	1 005 767 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 386 439 €</b>	<b>2 483 933 €</b>	<b>1 458 178 €</b>

Tableau 3 : Investissements réalisés

## Les orientations en dépenses

### Section de fonctionnement

Depuis déjà quelques années, les services sont invités à réduire au strict minimum les dépenses de fonctionnement. Cette démarche a ainsi permis de stabiliser le volume des dépenses réelles.

Pour autant, les besoins exprimés permettent d'estimer un budget avec des dépenses à caractère général de 5,2 M€ environ malgré une refacturation des charges à caractère général de Roannaise de l'Eau en hausse du fait des moyens toujours plus importants mis à disposition.

Les dépenses de personnels diminueront en 2020 car une partie du personnel a fait le choix d'être intégré au syndicat Roannaise de l'Eau, facilitant ainsi une gestion homogène de ces agents. Un seul agent a fait le choix de rester agent de Roannais Agglomération en 2020 et 2 resteront encore jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2020 sur ce budget annexe.

Pour autant, cela ne signifie pas une réduction des charges de ce budget annexe car les dépenses de personnels seront nécessairement refacturées par Roannaise de l'Eau sur le chapitre 011 « charges à caractère générale » expliquant ainsi dans le tableau ci-dessous un passage à 5,2 M€ de cette ligne budgétaire.

Le totale des dépenses sur le budget assainissement restant ainsi quasi stable par rapport à 2018 et 2019.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
<b>Charges générales</b>	<b>4 381 182 €</b>	<b>4 657 720 €</b>	<b>4 918 600 €</b>	<b>4 992 800 €</b>	<b>5 300 000 €</b>
dont exploitation STEP Roanne	1 723 947 €	1 778 731 €	1 737 300 €	1 750 000 €	1 750 000 €
rbst frais à Roannaise de l'Eau	1 323 806 €	1 429 533 €	1 562 310 €	1 500 000 €	1 850 000 €
curage, maintenance réseaux	448 236 €	489 971 €	510 000 €	545 000 €	550 000 €
compostage, épandage, espaces verts	599 883 €	563 547 €	644 900 €	665 000 €	584 000 €
études, analyses	160 563 €	276 401 €	271 700 €	213 129 €	285 000 €
<b>Charges personnel</b>	<b>418 859 €</b>	<b>447 002 €</b>	<b>540 000 €</b>	<b>360 000 €</b>	<b>75 000 €</b>

Tableau 4 : Dépenses réelles

Aide financière pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif : depuis l'année 2019, Roannais Agglomération propose aux usagers devant mettre en conformité leur installation d'assainissement non collectif une subvention aux travaux dans les mêmes conditions que celle portée antérieurement par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB).

Au titre de l'année 2019, le budget de dépenses est estimé à 50 000 €. Il est proposé de reconduire sur l'année 2020, la même enveloppe que celle qui avait été votée en 2019 : 150k€.

### Section d'investissement

Comme pour les années précédentes, l'objectif de renouvellement des réseaux pour l'année 2020 a été fixé à 0,6% du linéaire de réseau pour une enveloppe budgétaire proposée de 1M€ comprenant 100 k€ de crédits pour les travaux en urgence ou les nécessaires accompagnements qui interviendraient en cours d'année.

Le Schéma Directeur Assainissement voté en début d'année 2019 prévoyait une enveloppe annuel de 1,6M€ qui ne pourra pas être mis en œuvre en 2020 au regard de la charge de travail des équipes déjà bien mobilisées par les travaux suivants qui doivent être engagés en 2020.

Le groupe de travail « Investissement » a recensé les opérations que les communes envisageaient de mener en 2020 ; le Bureau d'Etudes a exprimé ses souhaits techniques de renouvellement de réseaux ; des travaux sur des STEU semblent encore nécessaires sur des nouvelles communes afin de permettre leur urbanisation (saturation), etc... Tous ces éléments ont permis de proposer le programme ci-dessous pour le budget 2020 :

- Renouvellement de réseau : 1 150k€ dont
  - Perreux - Vignes Blanches : 200 k€
  - Saint Germain Lespinasse - Le Bourg : 170 k€
  - Noailly - Réseau amont STEU Bourg : 150 k€
  - La Pacaudière - Route de Vivans : 130 k€
  - Ambierle - Réseau amont STEU Rouillère : 120 k€
  - Travaux non programmés : 100 k€
- Travaux de renouvellement des STEU : 300 k€
  - La Pacaudière : 300k€
- Acquisition de terrain et renouvellement de matériels : 670 k€
  - Matériels : 225 k€
  - Renouvellement matériels sites extérieurs : 100 k€
  - Mise en sécurité des ouvrages : 15k€
- Travaux d'étanchéité des toitures à la STEU de Roanne: 70 k€
- Méthaniseur : La subvention versée au concessionnaire sera d'un montant de 1 190 k€. Cette dépense sera équilibrée par une subvention du budget général de Roannais Agglomération pour le même montant.
- Schéma Directeur Assainissement :
  - Décanteur de la STEU de Roanne : 500 k€ (CP de l'année 2020)
  - Travaux sur l'aération de la filière de traitement : phase de diagnostic électrique + 1<sup>er</sup> travaux de renouvellement turbine : 260 k€

**Soit un programme d'investissement d'environ 3,93 M€ en intégrant la subvention pour la construction du Méthaniseur.**

Dans le cadre du Schéma Directeur Assainissement, sera réalisé le renforcement de la canalisation d'entrée de la STEU de Roanne afin de permettre ultérieurement le stockage en ligne des eaux pluviales en cas de forte pluie. A ce jour, les études préalables (études de sol et géomètre) sont en cours. Il sera proposé en cours d'année une décision modificative afin d'inscrire cette opération si le lancement de la consultation pour les travaux est envisagé avant la fin de l'année 2020. **Cette opération fera l'objet d'une autorisation de programme dédiée puisque les travaux s'exécuteront sur plusieurs années (entre 2 et 3 ans).**

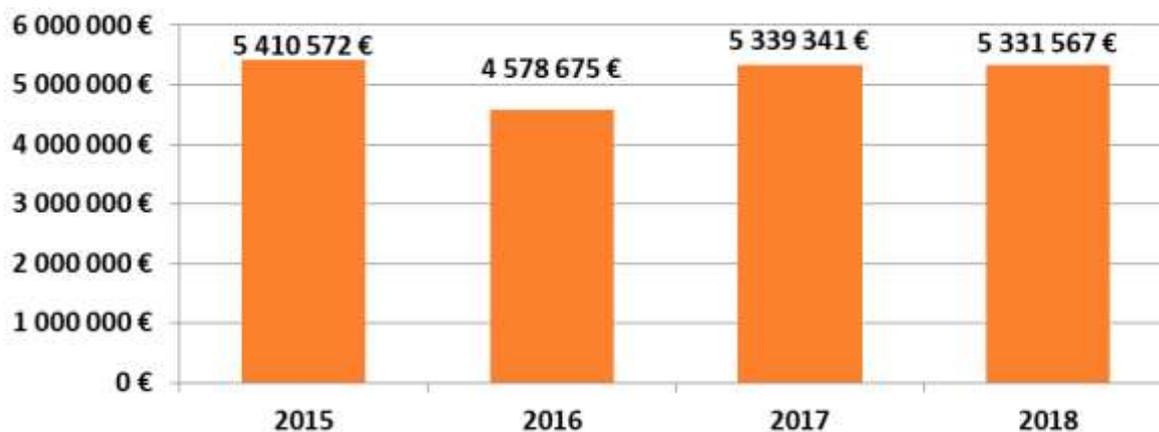
Une 3<sup>ème</sup> STEU pourra aussi être proposée en cours d'année (décision modificative) en fonction de l'avancement des études au cours de l'année 2020 et de la capacité de production des équipes du bureau d'études.

## Les orientations en recettes

### Section de fonctionnement

La principale source de recettes reste alors les facturations aux usagers. Cette facturation est effectuée sur la base des volumes facturés en eau potable et non avec les volumes rejetés.

L'historique des volumes facturés montre qu'après des variations à la baisse en début de reprise de la compétence assainissement, les montants facturés chaque année sont maintenant stables depuis 2017 autour de 5,3 M€.



Graphique 2 : Volumes facturés

Concernant les charges refacturées de Roannaise de l'Eau à Roannais Agglomération, une hausse d'environ 300k€ a été prévue en 2020 du fait du transfert des agents à Roannaise de l'Eau qui interviendront naturellement toujours en assainissement.



Graphique 3 : Evolution des charges refacturées

Le tarif assainissement collectif 2019 est de 1,18 €HT/m<sup>3</sup> et d'un abonnement de 56 €HT / an soit 1,976 €TTC le m<sup>3</sup> (avec la redevance pour modernisation des réseaux de collecte et la TVA) pour une facture moyenne de 120m<sup>3</sup>/an.

Au 1er janvier 2016, le prix moyen pondéré de la Loire s'élève à 2,36 € TTC/m<sup>3</sup> avec une évolution annuelle de 1,46% les 10 dernières années, amenant ainsi à un prix moyen en valeur 2020 à 2,50€TTC/m<sup>3</sup>.

Au niveau national ce prix était de 2,05 €TTC/m<sup>3</sup> en valeur 2015, soit environ 2,17€TTC/m<sup>3</sup> en valeur 2020.

Le tarif d'assainissement proposé aux citoyens de Roannais Agglomération reste donc inférieur aux références nationales et du Département de la Loire <sup>[1]</sup>.

Dans ce contexte, il n'est prévu qu'une hausse de 1cts sur le m<sup>3</sup> sans évolution du tarif de l'abonnement pour l'année 2020 afin de réaliser les investissements nécessaires.

### **Les orientations en investissement**

Au titre de 2020, des financements pourront sans doute encore être mobilisés pour le renouvellement des STEU inscrit au programme. Des encaissements pour les STEU terminées les années antérieures sont attendus. Il est ainsi prévu d'inscrire 200 k€ de recettes sur ce poste au titre de 2020.

La dotation aux amortissements prévue en 2020 de 2 000 k€ viendra compléter les recettes de cette section.

Dans le cadre de l'opération Méthaniseur, Roannais Agglomération versera une subvention de son budget général au budget annexe Assainissement pour couvrir la dépense correspondante de 1 190 k€ (montant maximum).

Enfin, un emprunt d'ajustement permettra d'équilibrer cette section.

Le budget assainissement comptabilise, au 31 décembre 2019, 33 emprunts se répartissant pour un capital restant dû de 6 750 k€.

### **La politique de ressources humaines**

Les agents affectés sur le budget assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 étaient au nombre de 8 : 4 fonctionnaires et 4 CDI. En fin d'année 2019, 5 agents doivent être transférés à Roannaise de l'Eau afin de faciliter une gestion homogène des agents intervenant sur les mêmes chantiers.

L'évolution des effectifs envisagée pour 2020 est un agent pour toute l'année et 2 agents pour 2 mois affectés sur ce budget annexe.

La masse salariale prévisible pour 2020 est ainsi estimée à 75 k€.

---

<sup>[1]</sup> Source Observatoire des services Publics d'Eau et d'assainissement 2016 publié par le Département de la Loire

## **ANNEXE 2 :**

### **Les engagements pluriannuels**

Les collectivités ont la possibilité d'utiliser la procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) afin de planifier la mise en œuvre de leurs investissements tant sur le plan financier qu'organisationnel et logistique. Cette procédure permet de ne pas faire supporter à un budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

**Les autorisations de programme** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

**Les crédits de paiement** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

**Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité ou à des subventions versées à des tiers.**

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Communautaire.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il y aurait 23 autorisations de programme pour un montant total de 51.54 M€. Il convient de noter les modifications suivantes :**

- **3 nouvelles autorisations de programme seront ouvertes au budget 2020 :**
  - *Au budget général : « **Plan de climatisation des crèches** »*
  - *Au budget annexe des transports : « **Mise en place d'un parc de bus 100% électriques sur le réseau de la STAR** ».*
  - *Au budget assainissement : « **Renforcement entrée STEU de Roanne** »*
  
- **Il sera proposé de clôturer les 5 AP suivantes car elles devraient se terminer en cours d'année 2020 :**

## Rapport d'orientations budgétaires 2019

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 3 décembre 2019

- Programme d'aménagement numérique,
  - Gymnase de la Pacaudière,
  - Développement de l'offre de formation sur le territoire,
  - Construction d'une salle de réception parc résidentiel les Noés
  - Projet billettique sans contact OURA
- 3 autorisations de programme ont été clôturées au 31 décembre 2018 (travaux d'amélioration de performance énergétique des bâtiments, schéma d'accueil du site des Grands Murcins et travaux de restructuration de l'aéroport Roanne – Renaison).
- Deux nouvelles autorisations de programme ont été ouvertes au budget général au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour la création du parc agro culinaire du Roannais et le plan vélo de Roannais Agglomération.

**Le montant des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) 2020 seront arrêtés au moment du vote du budget primitif 2020.**

	<i>Libellé opération</i>	<i>Montant AP (M€)</i>
1	Fonds de concours d'investissement aux communes (neutralité fiscale)	2,00
2	Pôle touristique de Villerest/Commelle - Vernay	2,83
3	<i>Programme d'aménagement numérique</i>	9,45
4	Centre aquatique	0,30
5	Dispositif d'aide à l'immobilier	0,56
6	<i>Gymnase Pacaudière</i>	2,90
7	<i>Développement de l'offre de formation sur le territoire</i>	1,74
8	Travaux Agenda d'accessibilité programmée des bâtiments recevant du public (ADAP)	0,50
9	Réaménagement 12 avenue de Paris	6,30
10	Programme local de l'habitat 2016-2021	10,00
11	<i>Construction d'une salle de réception parc résidentiel les Noés</i>	0,30
12	Développement de parcs éolien	1,03
13	Développement photovoltaïque	0,12
14	Réorganisation des centres nautiques	4,00
15	Direction de la transition numérique	0,80
16	<b>Parc agro culinaire Roannais</b>	<b>0,167</b>
17	<b>Plan vélo</b>	<b>1,00</b>
18	<b>Plan de climatisation des crèches</b>	<b>0,23</b>
19	Projet billettique sans contact Ooura	0,32

## Rapport d'orientations budgétaires 2019

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 3 décembre 2019

20	Schéma d'agenda d'accessibilité programmée des services publics de transport de voyageurs (SDA AD'AP)	2,15
21	<b>Mise en place d'un parc de bus 100% électriques</b>	<b>0,05</b>
22	<b>Décanteur primaire STEU de Roanne</b>	<b>4,20</b>
23	<b>Renforcement entrée STEU</b>	-
	<b>TOTAL</b>	<b>51,54</b>

### Autorisations de programme du budget général :

#### 1. Fonds de concours d'investissement aux communes (neutralité fiscale)

Cette autorisation de programme, créée en 2013, correspond à l'engagement politique de prendre en charge financièrement le coût de la neutralité fiscale en allouant aux communes membres qui ont diminué leur taux communaux en 2013 un fonds de concours. Le fonds de concours porte sur un soutien aux dépenses d'investissement des communes.

#### 2. Pôle touristique de Villerest Commelle-Vernay

Considérant le Fleuve Loire et son environnement comme un élément touristique structurant du territoire, un programme a été ouvert pour l'aménagement du pôle (programme ouvert avant 2013 qui se poursuit), comprenant trois sites principaux : les secteurs plages et Champlong sur Villerest et le Train touristique des Belvédères sur Commelle-Vernay. En 2019-2020, les aménagements programmés portent sur le secteur de la plage.

#### 3. Programme d'aménagement numérique

L'agglomération s'est engagée dans le programme de réseau d'initiative publique THD42 pour le déploiement d'un réseau FTTH « Fiber To The Home » (fibre à la maison) pour tous les habitants des 34 communes en dehors de la zone AMII (les 6 communes de l'agglomération historique). Pour les 34 communes concernées, le nombre de logements à raccorder à la fibre représentait un total d'environ 17 500 prises (31 988 habitants) initialement. Les travaux se sont terminés en 2019. Cette AP sera clôturée en 2020.

#### 4. Centre Aquatique

Seuls des crédits d'études ont été inscrits dans cette AP de 2014.

#### 5. Dispositif d'aide à l'immobilier

En juin 2014, le conseil communautaire a délibéré sur un dispositif visant à apporter une aide directe pour les projets d'immobiliers d'entreprise dès lors que ces derniers se traduisent par un impact significatif sur l'emploi (40 emplois minimum créés dans un délai de 3 ans). Cette AP traduit financièrement ce dispositif.

#### 6. Reconstruction et rénovation du gymnase de la Pacaudière

Face au constat d'un équipement vieillissant et d'une obligation de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, la construction d'un nouveau gymnase a été décidée ainsi que la

déconstruction de celui existant. Les travaux ont débuté en 2018 et le gymnase a été inauguré début 2019. Cette AP sera clôturée en 2020.

### 7. Développement de l'offre de formation dans le cadre de la compétence enseignement supérieur

Plusieurs subventions ont été versées dans le cadre de cette AP : pour l'extension de l'institut de formation en soin infirmier (IFSI : 0.6 M€), pour des travaux d'extension de la maison familiale rural à Saint Germain Lespinasse (BTS management des unités commerciales en apprentissage : 0.1 M€), pour les travaux du gymnase Boulevard de Belgique à la ville de Roanne (0.5 M€), au centre hospitalier de Roanne dans le cadre de la réfection du self étudiant (0.1 M€) et au CFA « boulangerie » (0.035 M€).

### 8. Travaux Agenda d'accessibilité programmée des bâtiments recevant du public (AD'AP)

Des travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public doivent être réalisés (obligation réglementaire : ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014). Ces travaux sont programmés sur plusieurs années.

(Cf. délibération 2015-137 du conseil communautaire 1<sup>er</sup> octobre 2015).

### 9. Réaménagement 12 avenue de Paris

Dans le cadre du contrat de projet Etat/Région 2014-2020, Roannais Agglomération travaille avec la communauté universitaire, la Région Rhône Alpes et l'Etat pour constituer un pôle stratégique dédié à la recherche, l'innovation, l'entrepreneuriat et des formations supérieures. La finalité de ce projet est de positionner Roanne comme un pôle supérieur, à part entière au sein des villes moyennes de Rhône Alpes, et de conforter le site roannais pour les dix prochaines années.

Seuls les crédits affectés aux acquisitions immobilières et aux études de faisabilité préalables ont été inscrits en AP en 2016. L'AP a été révisé en 2018 pour tenir compte du programme de travaux (6 à 7 M€).

### 10. Politique locale de l'habitat 2016-2021

Le PLH est un programme partenarial en faveur de l'habitat qui permet l'intervention d'autres partenaires financeurs : l'Etat, notamment via l'Anah, le Département (pour les publics précaires et les personnes âgées), la Caf, la Région, les communes, l'Union Européenne et la Caisse des Dépôts et Consignations. Les orientations et actions proposées sont les suivantes :

- Intervenir sur le parc existant pour renforcer l'attractivité des centralités
- Développer une offre de qualité diversifiée pour favoriser les parcours résidentiels
- Promouvoir des solutions innovantes pour le logement des personnes âgées
- Animer et piloter activement la mise en œuvre du PLH

Une enveloppe de 2 millions d'euros est allouée par an par Roannais Agglomération.

### 11. Construction d'une salle de réception parc résidentiel de loisirs aux Noés

Le parc de loisirs des Noés est composé de huit habitations légères de loisirs, d'une piscine privative, d'une aire de jeux et d'aménagements paysagers. Il a été créé par la Communauté de communes de la Côte Roannaise en 2004. La gestion du parc a été confiée à l'association Gîte Sports Nature (GSN) par un contrat de DSP (fin du contrat en 2020, une prolongation d'un an est prévue).

Les travaux de construction de la salle de réception, permettant d'améliorer l'attractivité de cet équipement, se sont terminés en 2018. Seules quelques factures resteront à payer en 2019. Cette AP sera clôturée en 2020.

### 12. Développement du parc éolien

Roannais Agglomération est engagé dans le programme Territoire à Energie Positive (TEPos). Les enjeux liés à TEPos sont de :

- Lutter contre le changement climatique et promouvoir le développement durable du territoire,
- Réduire la dépendance énergétique du territoire (l'équivalent de 84% de l'énergie consommée est importé),
- Limiter au maximum la facture énergétique du territoire (qui avoisine actuellement les 200 M € de dépenses annuelles).

Lors de la démarche intercommunale éolienne mise en place en 2015, en concertation avec les communes dotées de potentiel, il a été mis en évidence que l'investissement financier public local dans le développement des projets éoliens représente un levier fort pour l'acceptation locale et pour optimiser les retombées économiques locales éoliennes.

Ainsi, le Conseil Communautaire du 26 mai 2016 a approuvé la réalisation d'études de faisabilité éoliennes. Le 23 février 2017, il a approuvé la création d'une société anonyme d'économie mixte locale dénommée ROANNAISE DES ENERGIES RENOUVELABLES, dont l'objet social est « le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens ».

### 13. Développement photovoltaïque

Dans un premier temps il s'agit des crédits d'études pour le photovoltaïque pour 115 K€ TTC. Lors de la campagne d'identification des sites susceptibles d'accueillir une centrale solaire, le site de Montretout à Roanne a notamment été identifié. A cette fin, il a été proposé de compléter fin 2018 l'objet social de la SEM ROANNAISE DES ENERGIES RENOUVELABLES sur « le développement, le financement, la construction et l'exploitation des parcs solaires photovoltaïques ».

### 14. Réorganisation des centres nautiques

Roannais Agglomération s'est positionné sur un plan piscine prévoyant à terme la fermeture définitive de la piscine d'été Lucien Burdin du Coteau. En vue de cette fermeture, Roannais Agglomération a projeté des travaux sur la piscine Nauticum, visant à reporter les activités présentes sur le centre Lucien Burdin en conservant un équipement mixte intérieur/extérieur répondant en période estivale à un public familial et en période hivernale à un public de scolaires et d'associations dans l'attente de la mise en place d'un projet de nouvel équipement aquatique plus adapté au territoire. L'AP a été créée en 2017.

### 15. Schéma directeur de la transition numérique

Les actions portées par la DTNSI dans le cadre du service commun sont portées dans le schéma directeur de la transition numérique. L'AP a été créée en 2018, démontrant ainsi la volonté de l'agglomération d'entrer dans la transition numérique.

### 16. Parc agro-culinaire du Roannais

Dans le cadre de sa compétence « développement de l'agriculture », l'agglomération réfléchit à un projet de structure à même d'assurer la production, la transformation puis éventuellement la distribution de produits alimentaires et de repas, auprès des particuliers et des professionnels du territoire.

En 2019, il a été proposé d'ouvrir dans un premier temps une enveloppe portant sur les seules études.

### 17. Plan vélo

Le vélo s'inscrit comme une composante de plus en plus essentielle du système de déplacements urbains et non comme un concurrent possible des transports collectifs. L'objectif de cette autorisation de programme de 1 000 k€ est d'encourager la pratique du vélo et de créer un cadre incitatif. Au budget primitif 2019, des crédits ont été prévus pour des travaux d'aménagement d'une voie verte et des aides financières afin de développer la culture vélo dans le territoire. En 2020, le soutien aux communes pour la création de pistes cyclables et l'aide aux particulier pour l'acquisition de vélos électriques seront poursuivis.

### 18. Plan de Climatisation des crèches

L'AP est ouverte pour des travaux de climatisation des crèches du territoire seront programmés sur 2 ans (2020-2021).

## **Autorisations de programme du budget transports publics**

### 1. Le projet billettique sans contact Oura

Le projet billettique s'inscrit dans une dynamique sur l'interopérabilité des 26 AOT (autorités organisatrices de transport) partenaires. A partir de 2019, ce seront 40 AOM qui seront engagés dans le système. Avec un seul support (carte sans contact) le voyageur pourra charger des titres de transport pour le réseau STAR, les TER, et pour les autres réseaux urbains et interurbains partenaires. C'est un programme de 1 M€ pour Roannais Agglomération. Le nouveau système est opérationnel depuis juin 2016.

### 2. Agenda d'accessibilité programmée des services publics de transport de voyageurs (SDA AD'AP)

Des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus sont réalisés (schéma directeur d'accessibilité depuis 2016 : mise en accessibilité des services de transport public de voyageurs ; ordonnance 2014-1321 du 4 novembre 2014). Ces travaux sont programmés sur plusieurs années (mise en accessibilité de 233 arrêts de bus).

(Cf. délibération 2015-173 du conseil communautaire 29 octobre 2015).

Hors AP, il est rappelé que l'agglomération contribue au financement des mises en accessibilité de points d'arrêts programmés par les communes (forfait de 3 k€ par point si le référentiel technique est respecté).

### 3. Mise en place d'un parc de bus 100% électriques sur le réseau de la STAR

Dans un premier temps, il est prévu d'ouvrir une enveloppe pour les études permettant d'entamer le processus de remplacement des véhicules diesel par des bus électriques. L'objectif est d'électrifier une première ligne d'ici 2024. La transition vers une flotte à zéro émission implique de bien mesurer les changements technologiques, les questions techniques, la capacité des installations d'entreposage et d'entretien des autobus et les aspects liés à la disponibilité des véhicules....

## **Autorisations de programme du budget Assainissement**

### 1. Décanteur primaire STEU de Roanne

Cette autorisation de programme a été ouverte au budget primitif 2019 pour 4,2M€. L'objectif est une mise en service en 2022. Cette opération est financée dans le cadre du contrat négocié avec le Département.

### 2. Renforcement canalisation d'entrée de la STEU de Roanne

Dans le cadre du Schéma Directeur Assainissement, il est prévu de réaliser le renforcement de la canalisation d'entrée de la STEU de Roanne afin de permettre ultérieurement le stockage en ligne des eaux pluviales en cas de forte pluie. En 2019, les études préalables (études de sol et géomètre) ont commencé. Cette opération de travaux fait l'objet d'une autorisation de programme dédiée puisque les travaux s'exécuteront sur plusieurs années (entre 2 et 3 ans). Le montant de cette autorisation de programme sera estimé après la réalisation des études. Les études sont prévues au BP 2020 hors AP.

## ANNEXE 3

### Evolution des bases brutes de TH par commune depuis 2015

Pour mémoire la variation nominale annuelle votée en loi de finances en 2014 était de +0.9%, en 2015 de 0.9%, de 1% en 2016, de 0.40% en 2017 et de 0.90 % en 2018. Elle est prévue à 0,9% dans le projet de loi de finances 2020 après amendement.

L'évolution des bases brutes tient compte de cette variation nominale et de la variation physique des bases.

Communes	Bases brutes TH					Evolution des bases brutes (en %)
	2015	2016	2017	2018	2019	2015/2019
Ambierle	2 414 341 €	2 523 026 €	2 563 295 €	2 633 541 €	2 680 354	11,02%
Arcon	109 421 €	109 270 €	111 058 €	117 221 €	117 500€	7,38%
Changy	856 111 €	884 730 €	935 994 €	963 689 €	995 022€	16,23%
Combre	473 785 €	494 530 €	502 603 €	382 377 €	525 949€	11,01%
Commelle-Vernay	5 378 997 €	5 514 707 €	5 627 729 €	5 754 605 €	5 939 946€	10,43%
Coutouvre	1 199 927 €	1 232 822 €	1 237 245 €	1 188 576 €	1 316 402€	9,71%
La Pacaudière	1 468 438 €	1 505 815 €	1 570 542 €	1 615 243 €	1 657 785€	12,89%
Le Coteau	11 998 857 €	12 480 984 €	12 627 941 €	12 809 581 €	13 267 613€	10,57%
Le Crozet	289 828 €	333 723 €	339 143 €	340 804 €	345 084€	19,07%
Lentigny	2 991 879 €	3 110 759 €	3 196 582 €	3 342 624 €	3 490 711€	16,67%
Les Noës	202 879 €	211 777 €	222 652 €	241 143 €	252 668€	24,54%
Mably	12 305 308 €	12 592 408 €	12 691 044 €	12 916 614 €	13 275 595€	7,89%
Montagny	1 308 177 €	1 350 325 €	1 361 412 €	1 400 630 €	1 448 700€	10,74%
Noailly	1 009 374 €	1 028 077 €	1 056 890 €	1 074 296 €	1 107 281€	9,70%
Notre-Dame-de-Boisset	941 572 €	958 504 €	1 017 607 €	820 588 €	1 058 713€	12,44%
Ouches	2 148 156 €	2 183 935 €	2 237 339 €	2 268 999 €	2 336 316€	8,76%
Parigny	830 316 €	846 655 €	887 228 €	901 731 €	927 569€	11,71%
Perreux	3 097 127 €	3 169 543 €	3 175 335 €	2 814 180 €	3 290 788€	6,25%
Pouilly-les-Nonains	3 686 948 €	3 851 817 €	3 939 500 €	4 063 172 €	4 189 365€	13,63%
Renaison	5 113 336 €	5 409 979 €	5 563 291 €	5 762 319 €	6 179 007€	20,84%
Riorges	20 668 712 €	21 117 012 €	21 584 289 €	22 049 791 €	22 907 607€	10,83%
Roanne	64 272 691 €	64 520 175 €	65 208 108 €	65 636 960 €	68 054 694€	5,88%
Sail-les-Bains	288 908 €	301 722 €	299 314 €	308 849 €	320 004€	10,76%
Saint-Alban-les-Eaux	1 621 679 €	1 686 397 €	1 710 456 €	1 742 391 €	1 842 751€	13,63%
Saint-André-d'Apchon	3 412 791 €	3 554 178 €	3 639 505 €	3 704 403 €	3 831 630€	12,27%
Saint-Bonnet-des-Quarts	393 678 €	395 617 €	400 629 €	414 053 €	428 902€	8,95%

## Rapport d'orientations budgétaires 2019

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 3 décembre 2019

Communes	2015	2016	2017	2018	2019	2015/2019
Saint-Forgeux-Lespinasse	687 472 €	735 601 €	747 083 €	762 909 €	761 462€	10,76%
Saint-Germain-Lespinasse	1 737 746 €	1 783 680 €	1 842 023 €	1 896 652 €	1 976 194€	13,72%
Saint-Haon-le-Châtel	880 840 €	947 321 €	962 364 €	995 396 €	1 025 695€	16,45%
Saint-Haon-le-Vieux	1 288 923 €	1 354 367 €	1 349 996 €	1 408 198 €	1 421 766€	10,31%
Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire	1 501 569 €	1 555 696 €	1 600 309 €	1 671 509 €	1 713 267€	14,10%
Saint-Léger-sur-Roanne	2 281 444 €	2 359 098 €	2 379 056 €	2 438 656 €	2 551 223€	11,82%
Saint-Martin-d'Estréaux	1 552 607 €	1 577 683 €	1 524 788 €	1 553 729 €	1 604 164€	3,32%
Saint-Rirand	146 168 €	152 236 €	152 721 €	163 593 €	161 384€	10,41%
Saint-Romain-la-Motte	2 128 523 €	2 230 213 €	2 264 715 €	2 288 425 €	2 347 020€	10,27%
Saint-Vincent-de-Boisset	2 025 200 €	2 040 186 €	2 132 424 €	2 138 078 €	2 210 701€	9,16%
Urbise	151 196 €	154 219 €	149 447 €	151 106 €	166 559€	10,16%
Villemontais	1 616 595 €	1 661 113 €	1 716 460 €	1 735 637 €	1 796 815€	11,15%
Villerest	10 099 385 €	10 291 906 €	10 456 449 €	10 860 794 €	11 353 440€	12,42%
Vivans	342 793 €	349 890 €	354 621 €	367 671 €	380 641€	11,04%
<b>Total général</b>	<b>174 925 712 €</b>	<b>178 561 696 €</b>	<b>181 339 187 €</b>	<b>183 700 733 €</b>	<b>191 258 287€</b>	<b>9,34 %</b>

**ANNEXE 3 bis**

**Evolution des bases nettes de taxes foncières bâties par commune depuis 2015**

	Base nette TF					Evol de base nette (en %)
	2015	2016	2017	2018	2019	2015/2019
Ambierle	1 440 110 €	1 477 183 €	1 512 198 €	1 544 743 €	1 585 724 €	10,11%
Arcon	66 268 €	68 747 €	67 599 €	69 911 €	72 491 €	9,39%
Changy	509 837 €	522 225 €	561 203 €	573 411 €	593 566 €	16,42%
Combre	264 794 €	271 568 €	308 098 €	312 848 €	321 653 €	21,47%
Commelle-Vernay	3 903 632 €	3 996 711 €	4 031 977 €	4 129 409 €	4 263 731 €	9,22%
Coutouvre	686 360 €	712 153 €	729 330 €	750 708 €	776 983 €	13,20%
La Pacaudière	954 063 €	981 006 €	992 271 €	1 071 522 €	1 106 822 €	16,01%
Le Coteau	10 848 784 €	11 352 076 €	11 373 506 €	11 643 304 €	11 903 204 €	9,72%
Le Crozet	174 680 €	181 776 €	180 600 €	181 221 €	187 183 €	7,16%
Lentigny	1 607 655 €	1 659 851 €	1 725 747 €	1 782 767 €	1 853 755 €	15,31%
Les Noës	128 474 €	124 843 €	133 605 €	138 172 €	144 580 €	12,54%
Mably	11 913 667 €	11 985 987 €	12 208 095 €	13 064 672 €	13 334 971 €	11,93%
Montagny	1 031 081 €	869 080 €	886 285 €	902 320 €	926 938 €	-10,10%
Noailly	540 854 €	544 797 €	552 347 €	563 459 €	584 756 €	8,12%
Notre-Dame-de-Boisset	460 568 €	481 656 €	492 294 €	506 175 €	530 566 €	15,20%
Ouches	1 105 549 €	1 137 055 €	1 165 821 €	1 211 691 €	1 274 254 €	15,26%
Parigny	923 688 €	961 993 €	962 365 €	976 839 €	993 762 €	7,59%
Perreux	2 210 385 €	2 264 099 €	2 293 803 €	2 366 672 €	2 370 643 €	7,25%
Pouilly-les-Nonains	1 988 101 €	1 977 805 €	1 981 115 €	2 028 618 €	2 125 326 €	6,90%
Renaison	4 934 019 €	5 332 009 €	5 221 288 €	5 354 748 €	5 520 300 €	11,88%
Riorges	14 262 801 €	14 494 762 €	14 630 463 €	14 732 979 €	15 558 242 €	9,08%
Roanne	52 856 172 €	53 734 242 €	54 442 808 €	56 046 399 €	56 624 132 €	7,13%
Sail-les-Bains	202 923 €	200 258 €	202 702 €	211 589 €	231 063 €	13,87%
Saint-Alban-les-Eaux	1 873 274 €	1 901 642 €	1 927 002 €	2 023 742 €	2 081 275 €	11,10%
Saint-André-d'Apchon	1 757 049 €	1 814 071 €	1 842 436 €	1 900 550 €	1 968 149 €	12,01%
Saint-Bonnet-des-Quarts	233 665 €	232 361 €	236 626 €	241 897 €	249 198 €	6,65%
Saint-Forgeux-Lespinasse	361 707 €	367 717 €	376 034 €	389 480 €	400 522 €	10,73%
Saint-Germain-Lespinasse	1 031 325 €	1 049 210 €	1 113 620 €	1 156 096 €	1 206 833 €	17,02%
Saint-Haon-le-Châtel	497 305 €	510 679 €	517 159 €	540 837 €	560 387 €	12,68%

## Rapport d'orientations budgétaires 2019

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 3 décembre 2019

	2015	2016	2017	2018	2019	2015/2019
Saint-Haon-le-Vieux	705 928 €	740 220 €	759 581 €	785 052 €	814 718 €	15,41%
Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire	907 773 €	922 377 €	943 324 €	971 632 €	1 010 115 €	11,27%
Saint-Léger-sur-Roanne	1 196 555 €	1 214 654 €	1 215 831 €	1 264 108 €	1 312 358 €	9,68%
Saint-Martin-d'Estréaux	1 070 084 €	1 085 169 €	1 084 952 €	1 110 089 €	1 135 582 €	6,12%
Saint-Rirand	90 716 €	92 427 €	93 425 €	96 741 €	101 629 €	12,03%
Saint-Romain-la-Motte	1 223 912 €	1 242 390 €	1 269 680 €	1 293 855 €	1 358 594 €	11,00%
Saint-Vincent-de-Boisset	1 112 804 €	1 216 319 €	1 204 518 €	1 232 813 €	1 269 585 €	14,09%
Urbise	76 652 €	77 862 €	81 043 €	79 468 €	84 603 €	10,37%
Villemontais	856 553 €	892 730 €	905 908 €	913 214 €	934 556 €	9,11%
Villerest	5 461 646 €	5 540 161 €	5 617 552 €	5 719 270 €	5 865 590 €	7,40%
Vivans	194 365 €	194 705 €	203 554 €	209 025 €	220 586 €	13,49%
<b>Total général</b>	<b>131 665 778 €</b>	<b>134 426 576 €</b>	<b>136 047 765 €</b>	<b>140 092 046 €</b>	<b>143 458 925 €</b>	<b>8.96 %</b>

## Rapport d'orientations budgétaires 2019

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 3 décembre 2019

### ANNEXE 4 :

#### Fonds de concours versés aux communes depuis 2014

	Montant versé en 2014	Montant versé en 2015	Montant versé en 2016	Montant versé en 2017	Montant versé en 2018	Montant versé ou demandé en 2019
	(€)	(€)	(€)	(€)	(€)	(€)
<b>Neutralité fiscale</b>						
LENTIGNY	35 901,00	38 425,00	40 950,00	40 950,00	40 950,00	40 950,00
OUCHES	27 262,00	28 995,00	30 727,00	30 727,00	30 727,00	30 727,00
LA PACAUDIERE	21 694,00	23 339,00	24 983,00	24 983,00	24 983,00	24 983,00
POUILLY LES NONAINS	43 299,00	46 357,00	49 415,00	49 415,00	49 415,00	49 415,00
SAIL LES BAINS	7 574,00	7 896,00	8 217,00	8 217,00	8 217,00	8 217,00
SAINT ANDRE D'APCHON	35 931,00	38 785,00	41 639,00	41 639,00	41 369,00	41 639,00
SAINT HAON LE VIEUX	15 511,00	16 627,00	17 744,00	17 744,00	17 744,00	17 744,00
ST JEAN ST MAURICE			21 622,00		21 622,00	-
SAINT LEGER SUR ROANNE	27 049,00	28 966,00	30 884,00	30 884,00	30 884,00	30 884,00
SAINT ROMAIN LA MOTTE	32 272,00	34 154,00	36 036,00		72 072,00	36 036,00
VILLEMONTAIS	20 334,00	21 684,00	23 034,00	23 034,00	23 034,00	23 034,00
VIVANS	8 859,00	9 145,00	9 452,00	9 452,00	9 452,00	9 452,00
<b>Autres fonds de concours</b>						
AMBIERLE	9 650,00	379,00		105 844,00		
ARCON				14 936,00		
COMMELLE VERNAY				26 000,00	10 000,00	15 000,00
MABLY	3 744,00					
OUCHES	3 666,00			14 091,00		30 415,38
SAINT HAON LE CHATEL	3 807,00					
VILLEREST	17 910,00					
VILLEREST	822,00				120 000,00	100 000,00
COUTOUVRE		267,00		4 144,00	258,00	
LE COTEAU		2 350,00				
POUILLY LES NONAINS		393,00			300,00	
ROANNE		10 372,00	273 607,00	369 833,00	65 600,00	3 000,00
ST GERMAIN LESPINASSE			96 832,00	107 906,00		
SAINT BONNET DES QUARTS		21,00			27,00	
SAINT MARTIN D'ESTREUX				27 003,00		
SAINT ROMAIN LA MOTTE				30 717,00		
SAINT VINCENT DE BOISSET				19 663,00		
PARIGNY					22 440,00	
RENAISON				36 534,00		
RIORGES				90 000,00		270 378,24
VIVANS				9 765,00		
LA PACAUDIERE						62 007,60
NOAILLY						57 965,10
ST ANDRE D'APCHON						3 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>315 285,00</b>	<b>308 155,00</b>	<b>705 142,00</b>	<b>1 133 481,00</b>	<b>589 094,00</b>	<b>854 847,32</b>

## ANNEXE 5

### Liste des 11 ratios

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de l'EPCI, prévues par l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), comprennent 11 ratios définis à l'article R2313-1. 10 ratios sont aussi prévus pour les groupements à fiscalité propre, les départements et les régions. Les ratios 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant. Pour les communes et les groupements de communes, la population utilisée est la population totale ayant valeur légale en 2010. Les ratios 7 à 11 sont exprimés en pourcentage.

		Référence nationale des CA	Roannais Agglomération
		(référence CG 2017)	(CA 2018)
➤			
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement/population (€/hab.)	366 €	410 €
Ratio 2	Produit des impositions directes/population (€/hab.)	333 €	383 €
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement/population (€/hab.)	439 €	711 €
Ratio 4	Dépenses d'équipement /population (€/hab.)	79 €	142 €
Ratio 5	dette/population (€/hab.)	345 €	227 €
Ratio 6	DGF/population (€/hab.)	95 €	116 €
Ratio 7	Charge de personnel	37.90%	36.60%
Ratio 9	Marge d'autofinancement	90.20%	60.74%
Ratio 10	Taux d'équipement	17.90%	20.00%
Ratio 11	Taux d'endettement	78.70%	32.00%

- Ratio 1 = dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population
- Ratio 2 = produit des impositions directes / population
- Ratio 3 = recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.
- Ratio 4 = dépenses d'équipement brut / population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) –sauf 204 (subventions d'équipement versées) –, 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours) et 45 (opérations pour comptes de tiers).
- Ratio 5 = dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement.
- Ratio 6 = DGF / population ; part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.
- Ratio 7 = dépenses de personnel / DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité; c'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.
- Ratio 8 = coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) = recettes fiscales / potentiel fiscal : mesure le niveau de pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le potentiel fiscal. Ce ratio n'est pas calculé pour les EPCI.
- Ratio 9 = marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées ; les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.
- Ratio 10 = dépenses d'équipement brut/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée, car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.
- Ratio 11 = dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.